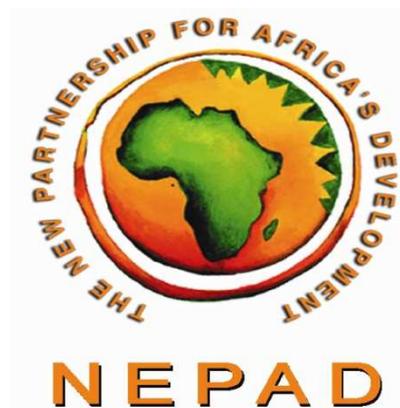




BURKINA FASO



**Ministère de l'Agriculture de
l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques**

**Ministère des
Ressources Animales**

**Ministère de
l'Environnement et du
Cadre de Vie**

Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA)

**Options d'investissements dans le secteur agro sylvo pastoral pour la mise en œuvre du
PDDAA au Burkina Faso**

Septembre 2009

SIGLES ET ABREVIATIONS

APIPAC	:	Association des Irrigants Privés et des Activités Connexes
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CEDEAO	:	Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CRA	:	Chambre Régionale d'Agriculture
DDI	:	Direction du Développement de l'Irrigation
DGDR	:	Direction Générale du Génie Rural
DGPSA	:	Direction Générale des Prévisions et des Statistique Agricoles
DGPV	:	Direction Générale des Productions Végétales
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DIPAC	:	Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DOS	:	Document d'Orientation Stratégique
ECOWAP	:	Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
LPDRD	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PA/FMR,	:	Plan d'actions sur le financement du monde rural
PA/OPA,	:	Plan d'actions pour l'émergence des OPA
PAC	:	Politique Agricole Commune)
PADAB II	:	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PADER – GK	:	Projet d'Appui au Développement Rural Décentralisé dans les provinces de la Gnagna et du Kouritenga :
PAFASP	:	Programme d'Appui Aux Filières Agro-Sylvo-Pastorale
PAGIFS	:	Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PAH	:	Projet d'Aménagement Hydraulique
PAI	:	Projet Appui Institutionnel
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAPISE	:	Programme d'Actions Prioritaires et d'Investissements du secteur de l'Elevage
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PBB:	:	Projet de mise en valeur et de gestion durable des petits barrages
PDA /ECV	:	Programme Décennal d'Action de l'environnement et du cadre de vie

PDA :	:	Programme de Développement de l'Agriculture
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDHA	:	Projet de Développement Hydro agricole
PDHD	:	Politique de Développement Humain Durable
PDI :	:	Programme de Développement Intégré
PDL/CLK	:	Projet d'Appui au Développement Local des Provinces de la Comoé, Leraba et Kéné Dougou
PDLO	:	Programme de Développement Local de l'Ouest
PDRD	:	Programme de Développement Rural Durable
PICOFA :	:	Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PISA	:	Programme d'Investissement de Secteur de l'Agriculture
PITDTE/BN	:	Projet Inversion de la Tendance à la Dégradation des Terres et des Eaux dans Le Bassin du Niger
PMS/BARRAGE :	:	Projet de Mise en Sécurité du Barrage de Bagré
PNSA	:	Projet National de Développement des Services Agricoles,
PNGT	:	Programme National de Développement des Terroirs
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PPB	:	Projet de développement agricole en aval des petits barrages
PPB/EST	:	: Projet de Développement Agricole en aval des Petits Barrages à l'Est ;
PPIV	:	Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise
PRIA	:	Programme Régional d'Investissement Agricole
PROFIL	:	Projet d'Appui aux Filières Agricoles :
PSA/RTD	:	Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées dans le Nord du Burkina ;
PSSA	:	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PVEN	:	Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord
SDR	:	Stratégie de Développement Rural

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
1 CADRE GENERAL DU SECTEUR AGRO SYLVO PASTORAL	6
1.1 SITUATION DE BASE.....	6
1.2 POTENTIELS ET CONTRAINTES	7
1.3 POLITIQUES ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES.....	9
1.4 INSTITUTIONS CONCERNEES ET PARTIES PRENANTES	10
2 PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS	11
2.1 PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS	11
2.2 NIVEAU D'EXECUTION ET PRINCIPALES REALISATIONS.....	11
2.3 LEÇONS TIREES DES EXPERIENCES PASSES.....	12
3 PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1 JUSTIFICATION.....	13
3.2 APPROCHES, HYPOTHESES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES INVESTISSEMENTS DU PNIA	15
3.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES (PNIA)	16
3.3.1 <i>Objectif global</i>	16
3.3.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	16
3.4 RESULTATS ATTENDUS	17
3.5 DESCRIPTION DES SOUS PROGRAMMES ET COUTS ESTIMATIFS	17
3.5.1 <i>Sous programme : Gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques</i>	18
3.5.2 <i>Sous programme : Amélioration de la gestion de l'eau</i>	20
3.5.3 <i>Sous programme : Développement durable des exploitations agricoles</i>	22
3.5.4 <i>Sous programme : Développement des filières agricoles et promotion des marchés</i>	24
3.5.5 <i>Sous programme : Gestion améliorée des autres ressources partagées</i>	28
3.5.6 <i>Sous programme : Sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	30
3.5.7 <i>Sous programme : Renforcement institutionnel</i>	32
3.6 BESOIN DE FINANCEMENT	35
3.7 GESTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME	36
3.7.1 <i>Gestion du programme</i>	36
3.7.2 <i>Zones d'intervention</i>	36
3.7.3 <i>Groupes cibles</i>	36
3.7.4 <i>Cadre institutionnel</i>	37
3.7.5 <i>Arrangements financiers</i>	37
3.7.6 <i>Indicateurs de suivi évaluation</i>	38
3.8 DURABILITE ET RISQUES.....	38
3.8.1 <i>Conditions de durabilité des sous- programmes</i>	38
3.8.2 <i>Risques possibles</i>	39
4 ANNEXES.....	40
Annexe 1 : Revue des efforts de développement agricole au burkina faso	
Annexe 2 : Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: performance récente et perspectives	
Annexe 3 : Options stratégiques, sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire	
Annexe 4 : Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.	
Annexe 5 : Système national d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA/PDDAA	

Annexe 6 : Situation des projets et programmes en cours

INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans les économies des pays africains notamment au Burkina Faso. C'est ce qui explique que la mauvaise performance du secteur agricole soit largement à la base des progrès insuffisants réalisés en vue de réduire la pauvreté et la famine. La croissance agricole actuelle de l'Afrique n'est pas en mesure de supporter les taux de croissance démographique. Cependant la situation n'est pas désespérée. Le Rapport 2007 de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde fait le constat d'un changement majeur d'appréciation quant à l'importance du rôle de l'agriculture dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il souligne la nécessité d'accroître la productivité des petits exploitants au moyen d'investissements mieux adaptés aux besoins locaux.

En initiant le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/CADDAP), les Chefs d'Etats et de Gouvernements africains ont reconnu le rôle primordial de l'agriculture dans la promotion du développement global et dans l'accélération du processus d'intégration des économies africaines. Ce Programme représente justement la vision et les objectifs en matière de politique agricole dans le cadre du NEPAD. Il définit le cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles.

En Afrique de l'Ouest, le PDDAA est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Prenant en compte les points d'impact du PDDAA à savoir ses quatre piliers et les axes thématiques du Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA/ECOWAP) de même que les axes prioritaires des politiques nationales à savoir le CSLP et la SDR, sept axes d'intervention ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique ;
2. l'amélioration de la gestion de l'eau ;
3. le développement durable des exploitations ;
4. la gestion améliorée des autres ressources naturelles ;
5. le développement des filières agricole et la promotion des marchés ;
6. la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités ;
7. le renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue aujourd'hui le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural.

Se fondant donc sur ces axes tout en les approfondissant, le Burkina Faso a procédé à la formulation d'un programme cadre pour les investissements dans le secteur agricole. Ce programme est l'aboutissement de deux processus : l'un, initié par le Gouvernement et le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans l'esprit des déclarations de Rome (2003) et de Paris (2005), et l'autre

porté par la Commission de la CEDEAO visant la mobilisation des ressources en faveur du secteur agricole dans l'esprit de la déclaration de Maputo (2003).

Le document dénommé « Programme National d'Investissements Agricoles » (PNIA) a été élaboré avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement rural, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. C'est donc un programme qui se veut être pour le pays, un cadre de mise en cohérence et d'action des politiques agricoles nationale et communautaires.

1 CADRE GENERAL DU SECTEUR AGRO SYLVO PASTORAL

1.1 SITUATION DE BASE

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie du Burkina. Il emploie plus de 80% de la population active, génère 33% du PIB et représente 90% de la valeur totale des exportations. La valeur ajoutée du secteur agricole a connu une croissance moyenne de 5,4% entre 1990 et 1994. Cette croissance s'est poursuivie et a atteint 8% au cours de la période 1995-1999. Dans la valeur ajoutée totale agricole, la part de la production végétale est de 60%, celle de l'élevage est de 28% et celle de l'environnement 12%.

L'agriculture est tributaire de la pluviométrie et est largement dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha avec en moyenne trois à cinq actifs agricoles. Les principales spéculations cultivées sont : les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent en moyenne 83% des superficies emblavées et constituent l'alimentation de base de la population ; les cultures de rente (coton, arachide, sucre, sésame, etc.) occupent 14% des superficies cultivées.

Les superficies exploitées augmentent en moyenne de 2,3% par an et ont atteint en 2006, 4.105.069ha, soit 45,6% des superficies cultivables dus notamment à la croissance démographique qui est évaluée à 3,1% entre 1996 et 2006 selon le dernier recensement de l'INSD. Les superficies fertilisées sont passées de 15% au cours de la période 1993-1996 à 29% en 2006.

Les rendements des cultures ont connu une hausse de 2,2% au cours de la période 1990-2006. La proportion des ménages utilisant les équipements attelés ou motorisés est passée de 38,6% en 1993 à 60,5% en 2006.

Les superficies des cultures maraîchères (tomate, pomme de terre, oignon, haricot vert, etc.) ont augmenté entre 1997/98 et 2000/01, passant de 4.100 ha à un niveau record de 9.924 ha. Elles ont chuté en 2001/02 à 4.632 ha. On assiste à une reprise progressive des superficies maraîchères à partir de 2002/03, atteignant 8.879 ha en 2004/05. Les productions totales en cultures maraîchères ont suivi la même évolution que les superficies, passant de 79 772 tonnes en 1997/98 à 166 147 tonnes en 2004/05.

L'élevage occupe une place prépondérante sur les plans économique, social et environnemental. En effet, l'élevage représente 12% du PIB, 18,6% des recettes d'exportation, une source de revenu pour plus de 86 % de la population active, une forme de capitalisation pour la quasi-totalité des ménages ruraux. Dans le même cadre, le sous-secteur constitue un levier important de lutte contre la pauvreté et apporte une contribution essentielle à la sécurité

alimentaire et nutritionnelle des populations. Par ailleurs, il est un facteur d'intensification des exploitations agricoles par la traction animale et de maintien de la fertilité des sols grâce à l'intégration agriculture-élevage. Selon la deuxième enquête nationale (ENEC II, 2003), les effectifs du cheptel sont exprimés comme suite : 7 759 000 têtes de bovins, 7 724 000 têtes des ovins, 10 966 000 têtes des caprins, 2 000 000 têtes de porcins et 33 329 000 têtes de volaille.

L'élevage est caractérisé par la prédominance du système de production extensif. Ce système comporte essentiellement trois variantes : le système pastoral où la grande transhumance est prédominante, le système agro-pastoral semi sédentaire (à l'élevage du bétail s'ajoute dans des proportions variables, une exploitation vivrière), l'élevage agricole qui concerne les animaux qui ne quittent pas le terroir villageois (petits ruminants, animaux de trait, vaches laitières, porcs et volaille). On observe l'émergence de formes d'intensification autour des centres urbains. La version actualisée du PAPISE s'attache principalement à circonscrire les priorités opérationnelles de manière à se concentrer sur un ensemble limité d'activités dont la mise en œuvre permettra d'améliorer significativement la contribution du secteur de l'élevage au développement rural et aux objectifs nationaux et régionaux (UEMOA, CEDEAO).

L'importance du secteur de l'environnement est évidente, lorsque l'on évoque d'une part, l'utilité des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins alimentaires, énergétiques, médicaux, économiques et utilitaires des populations ; et d'autre part, la préservation de la santé des hommes, des animaux et des plantes à travers l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les pollutions diverses, l'éducation environnementale, le suivi de la biosécurité, etc. Selon la FAO, en 2005 (FAO 2007), la superficie totale des forêts du Burkina Faso est évaluée à 6 794 000 ha, (soit 29% du territoire national) composées de steppes, de savanes et de forêts. En dépit de ce potentiel, la tendance observée reste la dégradation accélérée des ressources forestières avec pour conséquence un important déséquilibre entre l'offre et la demande en produits forestiers. Dans la perspective donc d'un développement durable, soucieux de la préservation de la nature et de la santé humaine et animale, et dans un contexte national de décentralisation, les actions à entreprendre doivent s'orienter vers l'établissement d'un équilibre bénéfique entre la préservation des écosystèmes et la satisfaction des besoins économiques et sociaux des populations, des collectivités et de toute la nation.

Le poisson, notamment le tilapia, constitue l'essentiel des ressources halieutiques du pays. On compte une diversité de 121 espèces réparties dans 57 genres et 24 familles. Environ 9 500 tonnes de poissons sont pêchées chaque année dont 10 à 20% est commercialisé frais, le reste à l'état fumé. Du point de vue environnemental, c'est l'absence de normes d'hygiène applicables qui constitue le problème majeur. A cela s'ajoutent les constats suivants malgré l'existence d'instruments pour une gestion durable des ressources halieutiques : aucun inventaire piscicole d'envergure nationale n'a encore été réalisé ; peu de pêcheries bénéficient de plans d'aménagement et certaines d'entre elles, à l'évidence, connaissent une surexploitation ; on assiste au cours de ces dernières années à l'aggravation de la dégradation et de l'envasement des cours d'eau et plans d'eau, ayant entraîné une modification quantitative et qualitative de la faune aquatique ; l'usage d'engrais chimiques et pesticides dans l'agriculture a contribué à polluer les plans d'eau, rendant ces écosystèmes insupportables pour la faune qu'ils abritent, d'où la perte de nombreux spécimens et la diminution du nombre des espèces fauniques et herbacées ; il en est de même des pollutions d'origine industrielle.

1.2 POTENTIELS ET CONTRAINTES

Le potentiel cultivable est estimé à environ 9 millions d'hectares soit un tiers de la superficie totale du Burkina Faso. Le potentiel en terres irrigables identifié par bassin a été globalement estimé à 233 500 ha. Malgré le potentiel de superficies irrigables, seulement 32 258 ha en 2003¹ sont aménagées pour l'irrigation et 20 000 ha sont effectivement mis en valeur dont 13 000 ha en maîtrise totale, et 6 000 ha en maîtrise partielle (bas fond).

Dans ce secteur, caractérisé par une faible production due principalement à la baisse de la fertilité des sols, au faible niveau d'équipement et d'utilisation des intrants agricoles, à l'insuffisance de la maîtrise et de la gestion de l'eau, aux aléas climatiques, à l'insécurité foncière, au faible niveau d'organisation et de concertation des acteurs, s'ajoutent des contraintes en aval telles que la commercialisation, la transformation et la conservation.

Le Burkina Faso fait partie de la zone sahélienne qui est propice à l'élevage. Environ 2/3 du potentiel cultivable du pays peuvent être considérés comme des pâturages pour l'alimentation du bétail. C'est une zone de transit pour la transhumance avec de nombreuses pistes qui facilitent le commerce avec les pays côtiers.

Le développement de l'élevage reste confronté à certaines contraintes telles que le système extensif d'élevage, la faiblesse du potentiel génétique des races locales, l'état sanitaire précaire des animaux, les problèmes d'alimentation, les difficultés d'accès aux intrants zootechniques et vétérinaires en raison de leurs prix élevés et de la faiblesse des réseaux de distribution, les difficultés d'accès au crédit, la pression sur le foncier et le faible niveau technique et organisationnel des acteurs.

Dans le domaine de l'environnement, les superficies occupées par le domaine classé représentent 14% de l'étendue du territoire national avec une grande diversité floristique et faunique (128 espèces de mammifères, 427 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et amphibiens). Outre les ressources en bois et en faune, les formations forestières du pays disposent d'un capital important de produits forestiers non ligneux (PFNL).

Les contraintes majeures du secteur environnemental sont : la pression anthropique autour des formations végétales, les facteurs naturels (érosion, baisse de la nappe phréatique, les changements climatiques), l'insuffisance d'application des textes légaux et réglementaires.

Dans le domaine halieutique, en dehors des grandes possibilités d'aquaculture, le potentiel piscicole peut atteindre 20 000 tonnes par an pour une productivité moyenne par plan d'eau de 100 kg/ha/an.

Les contraintes en la matière résident dans la tendance de plus en plus marquée de la surexploitation et de la dégradation de l'habitat, les conditions climatiques, les faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs, la quasi inexistante de la recherche sur l'aquaculture.

L'ensemble de ces facteurs, en plus de l'enclavement du pays et du faible développement des ressources humaines explique pour l'essentiel l'état de la pauvreté du pays surtout celle en milieu rural.

¹ Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI)

1.3 POLITIQUES ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES

Conscient du rôle moteur de l'agriculture dans le développement socioéconomique du pays, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de documents de politiques, de programmes d'investissement, de projets et de plans d'actions. Il s'agit entre autres :

- Du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adoptée en 2000 et révisé en 2003 qui énonce les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles;
- De la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) : Cette lettre annonce la vision globale du Gouvernement sur le monde rural à l'horizon 2010 dans un cadre multisectoriel bien orienté ;
- De la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui a été adoptée en 2003 avec pour objectif d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. La SDR constitue le cadre de référence de toutes les interventions en faveur du développement rural;
- Du Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE) révisé en 2005 qui vise à renforcer par une meilleure productivité du secteur, la contribution des activités d'élevage à la balance des paiements, à la valeur ajoutée et à la sécurité alimentaire des populations ;
- Du Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) dont l'objectif est de prévoir, harmoniser, planifier et coordonner toutes les interventions du ministère à l'horizon 2015;
- Du Programme d'Investissement du Secteur de l'Agriculture (PISA) élaboré en 2007 dont l'objectif est d'opérationnaliser les volets agricole, hydraulique et des ressources halieutiques du secteur rural productif ;
- De la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) : Elle a pour objectif de construire à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso ;
- Du Document guide de la Révolution Verte qui vise l'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- De la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) qui vise à assurer aux acteurs ruraux, dans leur diversité, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable.

Toutes ces stratégies et politiques sectorielles agricoles sont reflétées et prises en compte par le présent programme cadre d'investissement.

1.4 INSTITUTIONS CONCERNEES ET PARTIES PRENANTES

Les institutions majeures intervenant en milieu rural sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

L'organisation institutionnelle de l'Etat pour la mise en œuvre de ses politiques et programmes a toujours reposé sur un découpage ministériel en fonction de l'importance et des priorités que les autorités accordent aux différentes questions. Au Burkina Faso, le pilotage et la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et programmes est assuré notamment par le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère des Ressources Animale (MRA), et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV). Les trois Ministères techniques (MAHRH, MRA, MECV), sont chargés chacun en ce qui le concerne de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de tous les programmes relevant des compétences de son sous-secteur. Pour la mise en œuvre de la politique et de la mission qui leur sont assignées, chaque Ministère se repose sur des structures publiques ou parapubliques lui permettant d'assurer ses fonctions.

Les institutions de la finance sont également concernées. Les besoins en matière de crédit agricole restent insuffisamment couverts par trois types d'institutions: (i) le secteur formel, représenté par les banques commerciales, dont l'intervention dans le monde rural est limitée ; (ii) le secteur semi-formel, représenté par de nombreuses caisses populaires à caractère mutualiste, et (iii) le secteur informel, représenté par le crédit traditionnel qui est par contre bien développé.

En ce qui concerne les autres institutions parties prenantes à savoir le secteur privé, les ONG et les organisations de producteurs agricoles (OPA), on constate ce qui suit : (i) les entreprises privées sont faiblement existantes en milieu rural ; (ii) les ONG ont une présence effective dans tout le pays et leur capacité d'exécuter des programmes de développement rural a connu une amélioration certaine. Toutefois, la visibilité ne paraît pas évidente dans certaines de leurs actions compte tenu de la faiblesse du système mis en place pour le suivi ; (iii) les Organisations des Producteurs Agricoles(OPA) ont été créées en lieu et place des groupements villageois à la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis les années 1990. On compte aujourd'hui environ 30 515 organisations paysannes régies par la loi 014/ AN/99, neuf (9) organisations faîtières fonctionnelles d'envergure nationale et qui ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et 13 chambres d'agriculture avec une coordination nationale. Il convient de rappeler que l'engagement du Gouvernement dans la responsabilisation de plus en plus grande des organisations paysannes et leur implication dans la gestion du secteur rural et agricole se traduit dans les faits.

2 PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS

2.1 PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS

Afin de disposer d'une certaine visibilité de l'affectation des ressources, les programmes et projets en cours ont été classés suivant les axes prioritaires de la Stratégie de Développement Rural (SDR) . Certes, ce classement n'est pas parfait, car il se base sur l'intitulé du projet et les actions majeures qui y figurent, néanmoins il dégage suffisamment les tendances générales. Les sept axes ont été regroupés de la façon suivante :

1. L'accroissement des productions agricoles (Axe 1);
2. La liaison production-marché et diversification des sources de revenus (Axe 2 et 3);
3. L'approvisionnement en eau potable (Axe 4 ;
4. La gestion des ressources naturelles (Axe 5);
5. Et le renforcement des capacités (Axe 6 et 7).

Groupe 1 relatif à l'accroissement de la production, a le plus grand nombre de programmes et projets. Il s'agit entre autres du PNGT II, du PDI Samendeni, du PICOFA, du PADL/CLK, du TEAM 9, du FFER, du Projet petits barrages, etc. Les domaines d'interventions de ces programmes et projets sont spécifiquement : (i) l'appui conseil, (ii) la transformation des productions, (iii) la mécanisation agricole, (iv) la fertilisation des sols et (v) le développement des ressources halieutiques. .

Groupe 2, portant sur la liaison production-marché et la diversification des sources de revenus. Les projets d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales tels le PAFASP, le PDA/GTZ, le PADAB II, le PROFIL et autres projets notamment ceux chargés du développement rural intégré, durable ou décentralisé y ont été pris en compte.

Groupe 3, correspondant au domaine de l'approvisionnement en eau potable et assainissement s'exécute à travers les programmes et projets suivants : PAEP/Ouaga-Bobo, PADSEA, PRS II, etc..

Groupe 4, gestion des ressources naturelles s'exécute à travers les programmes et projets tels que le PITDTE/BN, le NIGER-HYCOS, l'Opération Saaga (pluie provoquée), le PAGIRE, etc..

Groupe 5, couvrant le renforcement des capacités des acteurs est mis en œuvre dans les programmes et projets suivants : le PADAB, le PRGA et le PADSEA II/AI, le PRGA, LE PULCPA etc...

En terme de ressources allouées aux programmes et projets en cours d'exécution il a été constaté que le groupe 1 domine fortement suivi par le groupe 3 (approvisionnement en eau potable).

2.2 NIVEAU D'EXECUTION ET PRINCIPALES REALISATIONS

La plupart des projets et programmes en cours actuellement au Burkina Faso prennent fin soit avant, soit en 2015.

2.3 LEÇONS TIREES DES EXPERIENCES PASSEES

L'analyse diagnostique qui a été faite a permis de tirer des leçons des expériences passées. Aussi devrait - t- on mettre l'accent sur quelques idées-forces qui sont:

- accorder la plus haute priorité à la «durabilité» des interventions, qui assure l'appropriation et la pérennisation des investissements réalisés, par: (i) l'implication des usagers et des bénéficiaires; (ii) la sous-traitance à des structures nationales spécialisées, à des ONG et à des entreprises privées; et (iii) le recours à une assistance technique temporaire et appropriée;
- recentrer les investissements sur les bénéficiaires en accordant une importance aussi bien aux ressources humaines qu'aux investissements physiques;
- protéger et réhabiliter les ressources naturelles;
- mettre l'accent sur les petits aménagements qui coûtent moins chers et qui sont accessibles aux petits producteurs.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle approche prenant en compte les leçons apprises est entrain d'être développée. Il s'agit au niveau national du passage de l'approche projet à l'approche programme et au niveau régional (CEDEAO) voir continental (NEPAD) de l'amélioration de la situation du secteur agricole par une meilleure affectation des ressources.

3 PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES

3.1 JUSTIFICATION

Au cours des années précédentes, des efforts considérables ont été déployés par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers du développement rural pour s'assurer que les interventions s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales et que la coordination est améliorée. Néanmoins, ces efforts sont restés insuffisants et n'ont pas permis le déploiement complet des capacités nationales pour élaborer et mettre en œuvre une action de coordination, d'harmonisation et d'alignement des interventions des partenaires sur les politiques et procédures nationales.

Forts de ce constat le Gouvernement et ses partenaires au développement ont opté de passer de l'approche projet qui est actuellement appliqué dans le secteur agricole à l'approche programme. L'approche programme représente un type d'engagement basé sur un appui coordonné affecté à un programme national qui, dans l'esprit de la déclaration de Paris, vise les objectifs suivants:

- assurer l'appropriation locale en matière de prise de décision sur les aspects politiques stratégiques et des dépenses;
- améliorer la cohérence entre la politique, les dépenses et les résultats réels;
- utiliser/consolider les systèmes et procédures de la partie nationale et harmoniser ceux des bailleurs de fonds.

Aussi, le Programme National d'Investissements Agricoles(PNIA) a-t-il été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris qui prône l'amélioration de l'efficacité de l'aide et la gestion axée sur les résultats et dans celui de la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'Etat Africains de Maputo qui vise à renforcer les appuis au secteur agricole. Il se veut être un cadre de mise en cohérence des interventions de la politique agricole nationale (mise en œuvre de la SDR) avec celles des politiques agricoles communes (CEDEAO/UEMOA). Il est donc un outil pour la mise en œuvre du PDDAA au niveau du Burkina Faso.

Tableau 1 Grille de lecture de la cohérence des stratégies et politiques agricoles

Piliers du PDDAA	Axes thématiques du PRIA	Axes stratégiques de la SDR	Sous programmes du PNIA
Pilier 1 : Elargissement du domaine de la gestion foncière durable et des systèmes fiables de contrôle de l'eau.	1. Gestion améliorée de l'eau 2. Gestion améliorée des autres ressources naturelles	Axe 5 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles	SS7 : Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique SS1 : Gestion améliorée de l'eau SS2 : Gestion améliorée des autres ressources partagées
Pilier 2 : Amélioration de l'infrastructure rurale et renforcement des capacités liées au commerce pour l'accès au marché.	3. Développement des filières et promotion des marchés	Axe2 : Renforcer la liaison production marché	SS3 : Développement des filières et promotion des marchés
Pilier 3 : Accroissement de la fourniture des produits alimentaires, réduction de la faim et amélioration des réponses aux situations de crises alimentaires.	4. Gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles	Axe 1 : Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques Axe 3 : Accroître et diversifier les sources de revenus	SS5 : Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles SS3 : Développement des filières et promotion des marchés
Pilier 4 : Amélioration de la recherche agricole, diffusion et adoption de technologies.	5. Développement durable des exploitations agricoles		SS4 : Développement durable des exploitations agricole
	6. Renforcement institutionnel	Axe 6 : Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable Axe4 : Améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement Axe 7 : Promouvoir l'approche genre	SS6 : Renforcement institutionnel

3.2 APPROCHES, HYPOTHESES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES INVESTISSEMENTS DU PNIA

Les leçons tirées des expériences passées ont permis à la fois de porter un regard critique sur les efforts récents dans l'agriculture et de formuler des orientations stratégiques.

L'approche utilisée se base sur le principe de la « comptabilité de croissance » qui se fonde sur l'amélioration de la productivité des facteurs (travail, capital). Elle consiste à décomposer la croissance des productions sectorielles selon les contributions de chaque facteur de production, à savoir le capital, le travail et d'attribuer la partie non expliquée par ces deux facteurs au progrès technologique ou la productivité totale des facteurs (TFP). Cette productivité des facteurs est supposée capter l'impact des aspects non tangibles du progrès qui permet au travail et au capital d'accroître leurs productivités. Ainsi, les scénarios présentés dans ce document sont construits sur la base de deux (02) principales hypothèses : a)- accroissement annuel du stock de facteurs, et b)- accroissement annuel de la productivité totale des facteurs.

a. Accroissements annuels du stock des facteurs

Tableau 2 Croissance projetée des facteurs de production

Evolution des facteurs de production	Croissance en %
Croissance démographique	3,10
Travail du secteur agricole	1,80
Travail du secteur public	3,50
Travail du secteur privé formel	3,50
Travail du secteur privé informel	3,50
Terre	2,30

b. Accroissements annuels de la productivité

Tableau 3 Croissance projetée de la productivité des facteurs (rendement)

Cultures	Tendance actuelle	SDR	PDDAA	OMD1a
Culture du Riz	2,00	2,8	1,91	3,63
Culture du Maïs	0,70	2,35	1,43	2,22
Culture du Sorgho	2,20	1,74	2,95	3,53
Culture du Mil	3,00	1,8	3,93	4,65
Culture du fonio	1,50	1,81	3,04	4,64
Autres cultures vivrières	1,00	6,32	1,53	2,29
Cultures maraîchères	1,00	5,42	1,43	3,2
Cultures des fruits	0,50	16,36	2,03	3,78

Cultures	Tendance actuelle	SDR	PDDAA	OMD1a
Culture du coton	1,10	12,22	1,79	4,27
Autres cultures de rente	1,00	5,84	1,35	3,08
Élevage des bovins	2,00	7,09	4,14	6,34
Élevage de la volaille	3,00	1,64	3,82	6,12
Autres élevages	3,00	3,31	4,24	6,81
Sylviculture	1,00	3,57	5,85	12,25
Pêche	1,00	2,6	6,33	17,64
Secteurs non agricoles	0,15	0,15	0,15	0,15

Les hypothèses de croissance tirées de la SDR reflètent la volonté politique d'imprimer au secteur agricole une marche accélérée vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Tandis que celles soutenant la réalisation des objectifs du PDDAA et de l'OMD1 proviennent des estimations à partir du modèle d'équilibre général calculable proposé par IFPRI. On constate que quelque soit le scénario, un effort d'accroissement de la productivité allant du simple au double est nécessaire afin d'atteindre les objectifs du PDDAA et de l'OMD1.

c. Principes de détermination des investissements du PNIA

Ainsi donc, les résultats d'analyse à l'aide du modèle d'équilibre général calculable de l'IFPRI ont donné les croissances des sous secteurs nécessaires pour atteindre les objectifs escomptés. Les élasticités investissements-croissance qui donnent les accroissements des investissements par rapport à celui du PIB, permettent de déterminer le niveau global ou sectoriel des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance. Les sous programmes, élaborés en groupes de travail par les principaux acteurs du secteur, contiennent des composantes qui décrivent les actions à mener pour améliorer la productivité des filières. A partir des objectifs déterminés par les acteurs dans les sous programmes, une matrice de données est établie entre les résultats du modèle et les composantes des sous programmes permettant ainsi d'estimer les coûts des sous programmes qui soutiendront la réalisation des objectifs du programme sectoriel.

3.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES (PNIA)

3.3.1 Objectif global

L'objectif global du programme, qui dérive de ceux de la SDR et du PDDAA, est formulée de la façon suivante :

« Promouvoir un développement tiré par l'agriculture qui réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à l'expansion des exportations ».

3.3.2 Objectifs spécifiques

A l'horizon 2015, les objectifs spécifiques sont les suivant:

- **Accroître de 6% le PIB ;**

- **réduire la pauvreté de moitié ;**
- **affecter au moins 10% des ressources propres du pays au secteur agricole.**

3.4 RESULTATS ATTENDUS

Afin de porter la croissance soutenue du secteur agricole à plus ou égale à 6%, comme le stipule la déclaration de Maputo, il a été jugé indispensable d'intervenir dans les domaines ci-après et d'obtenir les résultats majeurs suivants :

- R1- Gestion des terres améliorée et adaptation au changement climatique ;
- R2- Gestion de l'eau améliorée : tant pour l'irrigation que pour l'élevage ou pour toutes autres activités agricoles ;
- R3 - Exploitations agricoles économiquement et techniquement viables et durables utilisant les acquis du progrès techniques ;
- R4 - Gestion des ressources partagées améliorées se fondant sur la communauté d'intérêts tant à l'intérieur du pays qu'avec les pays voisins en vue de la réduction des conflits ;
- R5 - Filières et marchés des produits organisés et répondant aux conditions de réalisation de la souveraineté alimentaire et du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- R6 - Gestion des crises alimentaires et des calamités naturelles améliorée car il convient d'avoir une meilleure prévisibilité des ces crises et des réactions appropriées aux calamités de toute sorte ;
- R7 - Capacités institutionnelles renforcées. Il s'agit de parvenir à mettre en place un environnement et un cadre institutionnels dynamiques, pertinents et efficaces pour soutenir le développement du secteur agro alimentaire du Burkina Faso.

3.5 DESCRIPTION DES SOUS PROGRAMMES ET COUTS ESTIMATIFS

Les actions qui permettront de réaliser les objectifs et les résultats ci-dessus décrits sont organisées dans des sous-programmes. Ils contribuent tous à l'accroissement de la productivité des facteurs : travail et capital au niveau des différentes activités agricoles pratiquées au Burkina couvrant les productions végétales, animales, forestières, fauniques, et halieutiques.

3.5.1 Sous programme : Gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques

3.5.1.1 Justification

Il est important de noter que le Burkina Faso, pays sahélien situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, se caractérise par une économie dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, elles-mêmes tributaires d'une pluviométrie instable et des aléas climatiques persistants (sécheresse, désertification). L'affectation des ressources en terre aux différents sous secteurs est estimée comme suite: agriculture (9%), pâturages (61%), forêts (32%).

D'une manière générale, dans les différents agro-systèmes, le niveau de dégradation des terres est préoccupant. L'état de dégradation est lié non seulement aux caractéristiques intrinsèques des sols mais aussi aux facteurs climatiques anthropiques, socio-économiques et politiques. Cette dégradation est moyenne (25%) à élevée (37%) au Sahel, moyenne (44%) à faible (48%) au centre et faible (65%) à moyen (27%) dans la partie Sud.

Le mode gestion actuel des terres, a un impact significatif sur les modifications physiques des bassins hydrographiques et des aquifères avec des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques. Cette situation est fonction des zones agro-climatiques. Elle est très poussée dans la partie sahélienne. On estime qu'en raison des phénomènes érosifs, les lacs perdent en moyenne 2% de leur capacité de stockage chaque année (CONEDD, 2007). Il en résulte (1) une réduction des quantités d'eau disponible, (2) le tarissement précoce des puits et aquifères, (3) le changement des régimes des rivières et fleuves. Au plan qualitatif, du fait de l'érosion et de l'utilisation des engrais et pesticides au niveau des berges on note des effets sur la turbidité et les teneurs en polluants chimiques de l'eau.

Parmi les problèmes récurrents et les barrières qui font obstacles à l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation, de protection et de conservation des ressources en terre figurent: (i) l'absence de conscience « éco-citoyenne » et la faiblesse de la capacité d'intervention des acteurs, (ii) la profusion (comme constatée plus haut) d'acteurs, mécanismes de concertation, et plans d'action et le manque de cohérence dans l'action gouvernementale, (iii) les modes de fonctionnement cloisonnés des institutions publiques, (iv) la prolifération de réglementations régissant la GRN qui ne sont toutes compatibles, adaptées à la complexité de l'espace rural, ni entièrement appliquées, et (v) l'existence d'un capital de connaissances certes important, mais fragmenté et partiel.

Aussi le présent sous programme est-il élaboré pour contribuer à la résolution des problèmes ci-dessus décrit et jeter les bases d'une gestion durable des terres tenant compte des effets du changement climatique.

3.5.1.2 Objectifs globaux

L'objectif global est de contribuer à « la croissance soutenue du secteur rural, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable » grâce à la réhabilitation et la bonification de la capacité productive des ressources en terre et à une meilleure gestion durable des écosystèmes et de leurs ressources naturelles.

3.5.1.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les résultats concrets sont attendus au niveau de :

- ⇒ La gestion des berges, cours et plans d'eau visant i)- la rationalisation de l'accès et l'utilisation des ressources en terres des berges; (ii) la Gestion améliorée des bas fonds; et (iii) le contrôle de l'envasement des cours et plans d'eau,
- ⇒ La gestion des grands aménagements irrigués visant i)- la valorisation et extension des grands et moyens périmètres ; ii)- l'intensification et extension de la petite irrigation ;
- ⇒ La gestion des terres pluviales visant à accompagner et à mettre en place les instruments politiques, techniques et institutionnels nécessaires au développement l'agriculture familiale et à caractère industriel ;
- ⇒ La gestion des espaces pastoraux aménagés et non aménagés, cherchant à promouvoir l'amélioration qualitative et quantitative des productions animales et de lutter contre la désertification ;
- ⇒ le renforcement des capacités à la base. Il s'agira de renforcer la capacité des différents acteurs à la base afin de permettre la mise en œuvre du programme fédérateur. Il s'agira en l'occurrence de :
 - de renforcer les capacités individuelles et collectives à travers la formation, l'organisation, la sensibilisation, l'information ;
 - de développer des approches permettant une plus implication des acteurs aux prises de décisions, notamment en ce qui concerne le développement et la diffusion participatifs de technologies ;
 - de renforcer les capacités managériales des collectivités locales ;
 - de développement des activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- ⇒ accroître les productions agricoles, pastorales et forestières, grâce à l'amélioration de la productivité;
- ⇒ assurer une meilleure protection et valorisation des biens et services rendus par les écosystèmes;
- ⇒ augmenter les revenus grâce à une diversification et intensification des activités économiques en milieu rural;
- ⇒ renforcer les capacités organisationnelles et la responsabilité des populations en matière de gestion l'espace et de ses ressources;
- ⇒ et augmenter la cohérence d'action entre les différents opérateurs de l'espace rural.

3.5.1.4 Axes prioritaires et coûts estimatifs du sous-programme

Tableau 1: Le coût estimatif par composante (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par Années						Coûts Totaux
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Axe 1 : Gestion des berges et des plans d'eau							
Axe 2 : Gestion des aménagements irrigués							
Axe 3 : Gestion des terres pluviales							
Axe 4 : Gestion des espaces pastoraux							
Axe 5 : Gestion des aires forestières protégées							
Axe 6 : Renforcement des capacités à la base							
TOTAL							

3.5.2 Sous programme : Amélioration de la gestion de l'eau

3.5.2.1 Justification

L'irrigation et l'amélioration des cultures pluviales par des irrigations d'appoint constituent une composante importante de l'agriculture burkinabé. En effet, dans le contexte climatique globalement précaire, qui est celui du Burkina Faso et sur la base du potentiel existant, de la demande en produits alimentaires qui est en forte croissance tant au niveau national que sous régional, et des ambitions affichées par les différents acteurs en présence (producteurs, Etat, ONG, et opérateurs de filières entre autres), il est possible de faire jouer à l'irrigation un rôle significatif pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Le sous programme amélioration de la gestion de l'eau qui s'inscrit dans cette vision comporte deux principales composantes : la composante promotion de l'irrigation et la composante gestion intégrée des ressources en eau.

3.5.2.2 Objectifs globaux

L'objectif global de la composante «*Promotion de l'irrigation* » est de promouvoir l'irrigation pour assurer une production durable, une sécurité alimentaire et une amélioration des revenus. Celui de la Composante «*Gestion intégrée des ressources en eau* » est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau adaptée aux contexte national et régional, et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et rationnelle des ressources en eau.

3.5.2.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Le résultat R1 du PNIA qui est « **gestion améliorée de l'eau** » sera réalisé lorsque les objectifs suivants auraient été atteints :

Au niveau de la composante « *Promotion de l'irrigation* » :

- **pour la Grande irrigation**, réhabiliter 5 000 ha de grands et moyens aménagements ; aménager 17 000 ha de nouveaux grands périmètres (Bagré, Sourou, Soum, Samendéni) et 3 000 ha de nouveaux moyens périmètres; assurer la production durable sur les grands et moyens aménagements ; réaliser des actions pilotes d'agrobusiness sur les grands aménagements ; aménager de nouveaux grands et moyens périmètres collectifs ;
- **pour la Petite irrigation**, aménager 15 000 ha de périmètres villageois; 15 000 ha en irrigation individuelle; développer la Petite irrigation villageoise et la Petite irrigation individuelle ;
- **pour les aménagements de bas-fonds**, aménager 5 000 ha de bas-fonds, protéger les bassins versants, valoriser par l'intensification et la diversification la riziculture en hivernage, et renforcer les capacités socio-économiques des organisations paysannes.

Au niveau de la composante « *Gestion intégrée des ressources en eau* »:

- créer un environnement habilitant pour les agences de bassins ;
- assainir financièrement et institutionnellement 10 000 familles et 20 à 30 coopératives ;
- cibler 30 000 à 50 000 habitants autour de 1 000 à 1 500 villages par la petite irrigation villageoise ;
- renforcer le système d'information sur l'eau ;
- définir des procédures et modalités pratiques d'application des lois et règlements sur l'eau ;
- assurer la Recherche/Développement sur l'eau et les ressources en eau ;
- développer les capacités des Ressources humaines en matière de gestion de l'eau et des ressources en eau ;
- informer, éduquer et sensibiliser les acteurs sur la gestion intégrée des ressources en eau ;
- mettre en place un cadre institutionnel approprié ;
- prendre des mesures d'urgence pour trouver des ressources en eau de surfaces alternatives, pour la protection des écosystèmes aquatiques fragiles et des berges des cours d'eau, et pour la restauration des plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques.

3.5.2.4 Axes prioritaires et coûts estimatifs du sous-programme

Le coût du programme est d'environ **345,863** milliards de FCFA pour la période de **2009** à 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cependant, les montants disponibles pour les projets et programmes relatifs à l'amélioration de la gestion de l'eau en cours sont estimés à 134,5 milliards de francs CFA. Le gap de financement à rechercher pour la mise en œuvre du programme amélioration de la gestion de l'eau s'élève à environ **211,36** milliards de francs CFA.

Tableau 4 Coût estimatif par actions prioritaires (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Grd Irrigation	27 650	27 650	27 650	27 650	27 650	27 650	27 650	193 550
Petite Irrigation	12 653	12 653	12 653	12 653	12 653	12 653	12 653	88 571
Am. Bas-fonds	1 866	1 866	1 866	1 866	1 866	1 866	1 866	13 062
Mesure d'accomp.	5 306	5 306	5 306	5 306	5 306	5 306	5 306	37 142
G.I. Ressour. Eau	1 934	1 934	1 934	1 934	1 934	1 934	1 934	13 538
Total général	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	345 863

3.5.3 Sous programme : Développement durable des exploitations agricoles

3.5.3.1 Justification

Environ 75% du territoire du Burkina repose sur un socle cristallin précambrien constituant un vaste plateau latéritique. Les sols sont pauvres, fragiles et avec une faible fertilité. La capacité de rétention en eau des sols est faible alors que les érosions éolienne et hydrique sont très présentes. Les sols sont peu profonds, avec des encroûtements superficiels. Ces différentes caractéristiques ont de surcroît connu plusieurs cycles de sécheresse dans les années 70 et 80. De nos jours, une grande pression tant humaine qu'animale y est présente. En outre, l'agriculture burkinabé est dominée par des petites exploitations familiales de 3 à 6 ha qui ont des rendements généralement très faibles. En fait, les exploitations sont de plus en plus confrontées à des difficultés de divers ordres :

- la faiblesse de la pluviométrie qui tend à être structurelle,
- les moyens de production très peu modernes,
- le faible accès aux intrants et au financement,
- le caractère extensif de l'agriculture causant un appauvrissement et une dégradation des terres.

Face à ce tableau décrivant une situation peu reluisante et au regard des défis à relever concernant la modernisation de l'agriculture, il convient de mettre en œuvre ce sous programme intitulé « **Gestion durable des exploitations agricoles** » dont les principales composantes sont la gestion intégrée de la fertilité des sols et le renforcement des services d'appui aux producteurs.

3.5.3.2 Objectifs globaux du sous programme

L'objectif global de la composante « **Gestion intégrée de la fertilité des sols** » est de restaurer, améliorer et maintenir la fertilité des sols pour assurer une production agro-sylvo pastorale durable, et celui de la Composante « **Renforcement des services d'appui aux producteurs** » est d'accroître de façon durable la productivité agricole des exploitations familiales et les revenus des producteurs.

3.5.3.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

En vue de réaliser le résultat 2 du PNIA qui est : « Exploitations agricoles économiquement et techniquement viables et durables utilisant les acquis du progrès techniques » les objectifs spécifiques suivants doivent être atteints :

⇒ au niveau de la composante « **Gestion intégrée de la fertilité des sols** » :

- L'utilisation à grande échelle de la fumure organique. Dans ce sens des superficies additionnelles de 30 000ha seront fertilisées chaque année à partir de la production de 150 000 fosses construites par an ;
- La réhabilitation de l'unité de production de phosphate naturel de Kodjari en vue d'une production annuelle de croisière de 30 000 tonnes par an ;
- la transformation des déchets agro industriels et urbains en fumure organique pour couvrir les besoins de l'agriculture péri urbaine;
- l'utilisation combinée des amendements phosphatés et de matière organique sur plus de 60% des exploitations agricoles ;
- la vulgarisation la formule préconisée par le PAGIFS à savoir : « phosphate+ matière organique + culture porteuse + engrais minéraux + bonnes pratiques culturales » auprès 60% des exploitations agricoles ;
- 600 000 ha de superficies cultivées utilisant de l'engrais minéral à l'horizon 2015 ;

⇒ et au niveau de la « **Renforcement des services d'appui aux producteurs et de diffusion des technologies** » :

- La réhabilitation du dispositif d'encadrement pour un appui conseil ciblé en vue de couvrir les besoins d'au au moins 60% des exploitations agricoles à l'horizon 2015;
- Le renforcement de la liaison recherche et développement agricoles par l'instauration de partenariat entre la recherche, les producteurs et les agents de développement ;
- La couverture à 60% des besoins en semences de base pour les principales céréales et les cultures de rente ;
- Le suivi accompagnement de l'entreprenariat agricole en vue de la promotion de micro projets et d'unités économiques en aval et en amont de la production;
- Le renforcement des capacités d'intervention des dispositifs d'appui conseil (public/privé) ;

mise en place de normes de plus en plus exigeantes. En outre, la dynamique des productions agricoles varie selon la disponibilité et l'accessibilité des services essentiels que sont l'accès au crédit, l'accès à l'information et à la formation, l'accès aux facteurs de production, l'accès aux technologies à travers des dispositifs de recherche et de conseil. En particulier, il est reconnu que l'accès à des mécanismes adéquats de financement, ainsi qu'à une information suffisante sur les technologies et les marchés disponibles, constituent deux principales contraintes au développement des agro-industries. Enfin, l'accès au marché, tant régional qu'international, est une préoccupation constante pour les produits agricoles burkinabé. En dépit d'une sensible augmentation de la valeur des échanges sous régionaux au cours des dernières décennies, les transactions commerciales des produits agricoles demeurent largement en dessous des potentialités du pays. L'expansion du marché national, régional et l'accès au marché international des produits burkinabé sont toujours handicapés par de multiples obstacles tarifaires et non tarifaires. Cette situation explique, en partie, les faibles performances du secteur agricole du Burkina et justifie largement la mise en place du sous programme « Développement des filières et promotion des marchés » qui lui permettra de relever les défis suivants :

- l'insertion judicieuse des filières porteuses dans les exploitations familiales sans remettre en cause la diversification des productions agricoles ;
- l'accès des producteurs et autres opérateurs dans les filières agricoles aux services techniques et financiers adéquats ;
- la promotion du commerce national, sous régional et régional pour en faire un des leviers pour l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole burkinabé.

Ce sous-programme comprend trois (03) composantes qui sont : (i) le développement des filières agro-alimentaires ; (ii) le renforcement des services de support aux opérateurs ; (iii) la promotion du commerce intra-régional et extra-régional.

3.5.4.2 Objectif global

L'objectif global du sous-programme est de contribuer à l'organisation des filières et des marchés en vue de remplir les conditions de la réalisation de la souveraineté alimentaire.

3.5.4.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Le résultat majeur attendu de ce sous programme est le suivant : Filières et marchés des produits organisés et répondant aux conditions de réalisation de la souveraineté alimentaire et du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire les objectifs suivants doivent être accomplis :

Au niveau des filières agricoles

- ⇒ Accroître la production des filières agro alimentaires conformément aux projections faites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 Croissance projetée de la production des filières

Cultures	Tendance actuelle	Cible pour le PDDAA en 2015
Culture du Riz	4,26	10,81
Culture du Maïs	3,43	6,04
Culture du Sorgho	3,87	9,33
Culture du Mil	4,25	9,65
Culture du fonio	3,90	10,26
Cultures maraîchères	2,28	18,07
Cultures des fruits	3,42	23,04
Autres cultures vivrières	3,53	15,57
Culture du coton	4,16	15,88
Autres cultures de rente	6,06	13,45
Élevage des bovins	6,42	12,50
Élevage de la volaille	5,53	10,81
Autres élevages	5,61	6,04
Sylviculture	4,66	9,33
Pêche	4,38	9,65

⇒ Filières forestières et fauniques

Il s'agira d'accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et d'assurer l'approvisionnement des ménages en bois de chauffage et des artisans en bois d'œuvre. Dans ce sens le PNIA visera :

- l'organisation et la rationalisation du marché du bois ;
- le doublement de la production du bois d'œuvre en faisant passer la production actuelle qui est de 3000m³ à 6000m³ ;
- la promotion de la filière gomme arabique ;
- développer de nouveaux pôles d'écotourisme dans les régions du Centre, au Sahel au Centre Sud et au Sud Ouest du pays ;
- mettre en place des programmes pilotes d'élevage d'animaux sauvages (crocodiles, autruches et aulacodes).

Au niveau du renforcement des services de soutiens aux opérateurs privés les objectifs poursuivis sont :

- l'amélioration du cadre réglementaire et financier pour les investisseurs privés dans le secteur agricole en conformité avec les accords régionaux et internationaux ;
- la facilitation de l'accès au financement par la mise en place d'outils et de mécanismes appropriés tels les sociétés de cautionnement mutuels, le warrantage, le leasing etc. ;
- le renforcement de la sécurité foncière en milieu rural par la facilitation à l'obtention des droits fonciers et la sécurisation des transactions foncières ;
- le renforcement des compétences des nouveaux acteurs et opérateurs privés du secteur agricole.

Au niveau de la promotion du commerce national et sous-régional les objectifs sont les suivants :

- assurer une offre satisfaisante en quantité et en qualité en réponse à la demande nationale et sous régionale de céréales, de viande et fruits et légumes ;
- développer les chaînes de valeur par le renforcement de la transformation artisanale et industrielle des produits agricoles en vue de la création et de la distribution de valeur ajoutée ;
- promouvoir un environnement institutionnel, législatif et financier incitatif pour les investissements privés dans le commerce des produits agricoles ;
- construire et réhabiliter les infrastructures de commercialisation. Il s'agira de :
 - la mise à niveau du terminal fruitier de Bobo Dioulasso , des chambres froides de l'aéroport de Ouagadougou, des abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
 - des magasins de stockage et de conservation légués par l'ex OFNACER ;
 - des marchés à bétail ;

3.5.4.4 Axes prioritaires et coûts estimatifs du sous programme

Le coût estimatif de ce programme est de 403,89 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 et prend en compte les coûts de chacune des trois composantes. Les ressources disponibles pour le financement du programme « développement des filières agricoles et la promotion des marchés » sont estimées à 248,6 milliards de francs CFA de francs CFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 155,2 milliards de francs CFA.

Les coûts estimatifs par filière ou groupes de filières englobent les coûts des actions de développement, les actions de soutien aux opérateurs privés et le coût du développement et de la promotion des marchés.

Tableau 7 Coûts estimatifs par actions prioritaires (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Céréales	30.000	30.000	8.000	13.000	16.000	16.000	16.000	129.000
Riz	48.000	46.000	13.000	21.000	26.000	26.000	26.000	206.000
Oléagineux	1.500	6.500	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	35.500
Fruits et légumes	900	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	8.100
Bétail et viande	280	120	140	120	140	140	140	1.080
Lait	1.500	1.000	900	400	300	300	300	4.700
Aviculture traditionnelle	800	700	500	500	500	500	500	4.000
Porc	90	50	50	50	50	50	50	390
Gomme arabique	800	700	700	600	600	600	600	4.600
Produits halieutiques	1.890	1.690	1.460	1850	1210	1210	1210	10.520
Total sous-programme	85.760	87.960	31.450	44.220	51.500	51.500	51.500	403.890

3.5.5 Sous programme : Gestion améliorée des autres ressources partagées

3.5.5.1 Justification

Le Burkina Faso fait frontière avec six (6) Etats : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo. En raison de cette situation géo - politique, la gestion durable des ressources naturelles partagées constitue une préoccupation pour le pays. Un certain nombre de réserves de faune, de forêts classées sont contiguës aux frontières des Etats voisins. En outre, la mobilité de la faune, le développement de certains fléaux transfrontaliers liés aux ressources forestières notamment le braconnage, les feux de brousse ainsi que l'exploitation et le commerce illicites de produits forestiers dénotent de la complexité de la gestion des ressources forestières et fauniques partagées.

Au plan des ressources animales, le pays regorge d'un important cheptel, riche et varié. Ce secteur a été considéré comme présentant des avantages comparatifs dans le cadre du marché des zones UEMOA et CEDEAO. Mais la conduite de cet élevage est en grande partie tributaire des mouvements saisonniers de transhumance pour la recherche de pâturage. En sus, de part sa position géographique, le pays est un passage obligé pour les éleveurs des autres pays en partance vers les pays côtiers. Cependant les pistes de transhumance munies des infrastructures d'élevage sont insuffisantes et les conflits récurrents sur l'exploitation des ressources sont de plus en plus fréquents au fil des ans.

Au plan des ressources halieutiques, la mobilisation insuffisante des fonds n'a pas encore permis la réalisation de nombre d'activités prévues dans les programmes prioritaires adoptés par le Gouvernement. Ces actions s'inscrivent notamment dans les domaines de l'aquaculture, de la recherche - développement surtout en matière d'aquaculture, du renforcement des capacités des différents acteurs à tous les niveaux, des aménagements des pêcheries (peu de plans d'aménagement existent), de la gestion des cours et plans d'eau transfrontaliers (différences des lois et règlements en matière de pêche, protection des berges, protection de la diversité biologique, gestion des conflits, etc.).

La situation ainsi décrite laisse voir la nécessité d'accorder une attention particulière à ces problématiques qui seront traitées dans le cadre de ce sous programme en trois composantes : i)- la gestion des ressources forestières et fauniques, ii)-la gestion de la transhumance et iii)- la gestion des ressources halieutiques, ce qui devrait permettre de remédier aux insuffisances constatées dans ces domaines.

3.5.5.2 Objectifs globaux

Les objectifs globaux du sous-programme *Gestion améliorée des autres ressources partagées* sont de contribuer d'une part, à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques ; et d'autre part, à assurer le déplacement sécurisé des éleveurs et de leurs troupeaux entre le Burkina Faso et les autres pays membres de la CEDEAO.

3.5.5.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Ce sous programme doit aboutir à l’instauration des conditions d’une gestion améliorée des ressources forestières fauniques, pastorales et halieutiques et à l’accroissement de leur contribution à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Plus concrètement il en est attendu : :

i)-Au niveau des ressources forestières :

- le doublement des superficies de forêts plantées qui passeront de 10 000 ha à 20 000 ha par an à l’horizon 2015 ;
- l’aménagement de 500 000ha de forêts naturelles de l’Etat et des collectivités territoriales ;
- la capitalisation des initiatives nationales et sous – régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ;
- **la mise** en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques partagées ;
- **le renforcement** des capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

ii)- au niveau de la composante gestion de la transhumance :

- l’identification et le balisage de 10 000km de pistes nationales et internationales de bétail pour la transhumance ;
- la négociation et le balisage de 430 aires de repos assorti de cartes ;
- l’adoption des textes de reconnaissance officielle pour sécuriser les pistes et les aires de repos ;
- la valorisation des pistes à bétail par la mise en place d’une infrastructure d’hydraulique pastorale, de santé animale et d’alimentation du bétail.

iii)- dans la composante « gestion des ressources halieutiques » il s’agira de :

- accroître la production aquacole de 60% par an pendant cinq ans ;
- accroître durablement la production de la pêche de capture de 5% par an ;
- assurer une gestion durable des pêcheries transfrontalières et/ou exploitées par plusieurs nationalités.

3.5.5.4 Axes prioritaires et coûts estimatifs du sous programme

Le coût estimatif du sous-programme s’élève à **70,322** milliards de FCFA sur la période 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour financer les projets et programmes relatifs à la gestion améliorée des autres ressources partagées sont estimées de 47,5 milliards de francs CFA. Le gap à rechercher pour la mise en œuvre des différentes composantes du programme est estimé à 22,822 milliards de francs CFA.

Tableau 8 Coûts estimatifs par actions prioritaires (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D’INTERVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Renforcement de la coopération en gestion des RFFP*	65	65	50	25	25	15	15	259

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Gestion durable et décentralisée des RFFP								
Complexe écologique Comoé – Léraba	1110	1890	1495	870	600	600	600	7165
Complexe écologique du Sud Ouest et de des Deux Balés	650	565	400	270	350	350	350	2935
Complexe écologique du Sahel	450	225	260	160	200	200	200	1695
Complexe écologique du PONASI	550	380	310	240	275	275	275	2305
Coordination nationale du sous - programme (niveau central)	340	190	210	180	200	200	200	1520
Sous-total	3100	3250	2670	1725	1625	1625	1625	15620
Transhumance								
Identification et balisage de pistes de transhumance	615	1 453	1 533	1 203	963	963	963	7 690
Valorisation des pistes à bétail	3054	3134	3799	3859	3064	3064	3064	23038
Aménagement des parcours	597	851	693	683	663	663	663	4810
Renforcement des capacités des acteurs	342	667	572	602	482	482	482	3629
Concertation inter Etats	100	100	90	85	85	85	85	630
Fonctionnement et suivi évaluation	853	623	562	522	522	522	522	4126
Sous-total	5561	6828	7248	6953	5778	5778	5778	43923
Pêche et Aquaculture	1 890	1 690	1 460	1850	1210	1210	1210	10 520
Sous-total	1 890	1 690	1 460	1850	1210	1210	1210	10 520
TOTAL GENERAL	10 615	11 832	11 428	10 553	8 638	8 628	8 628	70 322

***RFFP : Ressources forestières et fauniques partagées**

3.5.6 Sous programme : Sécurité alimentaire et nutritionnelle

3.5.6.1 Justification

La récente crise alimentaire qui a affecté certains pays du sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie Tchad, Niger) a révélé la vulnérabilité des pays sahéliens face à l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition. En réaction à cette situation, le CILSS et le Système des Nations Unies (SNU) ont initié des consultations régionales qui ont conclu que la solution des crises alimentaires se trouvent au delà de la prévention, de la gestion des crises et de la réhabilitation des zones sinistrées pour se focaliser sur des défis à relever sur le plan structurel relatif principalement à l'amélioration de la productivité agricole, l'accroissement des productions alimentaires et l'accès aux marchés.

Plusieurs initiatives sont actuellement en cours tant au niveau national que régional. Afin de mettre en place un cadre de cohérence de ces interventions, il est proposé ce sous programme qui vise à traiter les questions liées à l'insécurité alimentaire conjoncturelle et l'insécurité alimentaire structurelle.

Le sous-programme comprend deux composantes : i)-Prévention et gestion des crises et autres calamités naturelles et ii)- Accroissement des productions alimentaires et amélioration de l'accès aux marchés.

3.5.6.2 Objectif global

L'objectif global de ce sous programme est de fournir à la fois une réponse à court terme pour prévenir, gérer les crises alimentaires et les autres calamités naturelles et une réponse à moyen et long terme pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages par l'amélioration de la productivité agricole, l'accroissement de la production et l'amélioration de l'accès aux marchés.

3.5.6.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Dans la composante **prévention, gestion des crises et autres calamités**, il s'agira de mener des actions à court terme pour répondre aux situations de crises conjoncturelles et d'urgence. Elles viseront les résultats suivants

- un système d'alerte précoce en permettant l'établissement de cartes fiables des zones les plus sensibles et développant un mécanisme d'intervention rapide ;
- un système de gestion des crises amélioré ;
- des soutiens à la réhabilitation rapide des zones après les crises disponibles ;
- un système d'assurance fonctionnel qui permettra de compenser les pertes subies par les victimes de calamités.

Plus concrètement il s'agira de:

- améliorer le système d'alerte précoce en mettant en place un relais dans chaque région soit 13 relais ;
- Assurer le suivi de la vulnérabilité conjoncturelle et produire des notes de conjoncture;
- Renouveler les stocks de sécurité (35 000T) et d'intervention (15000T);
- Assurer l'abondement du stock financier pour l'équivalent de 25 000T ;
- Diversifier les formes d'aide aux victimes des fléaux (aides alimentaire, sanitaire et matérielle) ;
- Réviser le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) ;
- Combler les insuffisances de l'accord cadre Etat-partenaires en vue d'assouplir ses procédures d'intervention ;
- Elargir le panel des produits en y incluant des produits autres que les céréales qui contribuent à la sécurité alimentaire ;
- Organiser l'information en matière de sécurité alimentaire au niveau national et la gérer en connexion avec les informations à caractère régional afin de satisfaire les différents niveaux de besoins des utilisateurs ;
- Assurer le fonctionnement adéquat des organes opérationnels tels : la SONAGESS, le CONASUR, le Secrétariat Permanent aux aides du Programme Alimentaire Mondial, SP-PAM et le Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN).

La composante « **Accroissement des productions alimentaires et amélioration de l'accès aux marchés** », dont les résultats et impacts ne peuvent être enregistrés qu'après un certain

délai viseront à augmenter les disponibilités des principaux produits alimentaires tels les céréales, les protéagineux, les oléagineux et les tubercules et à améliorer leur qualité nutritionnelle par la transformation et les meilleures conditions de conservation stockage.

Les actions et les résultats de cette composante figurent dans les sous programmes gestion durable des terres, gestion améliorée de l'eau, développement durable des exploitations agricole (fertilité des sols et appui conseil), développement des filières et promotion des marchés, et enfin dans le sous programme renforcement des capacités.

3.5.6.4 Axes prioritaires et coûts estimatifs du sous programme

Le coût estimatif de ce programme est de 43,4 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour le financement futur du programme « prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités » sont estimées à 10,4 milliards de francs CFA de francs CFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 33 milliards de francs CFA.

Tableau 9 Coûts estimatifs par actions prioritaires (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Promotion des systèmes d'alerte précoce	1 500	2 800	2 600	1 500	1 500	1 500	800	12 200
Développement de systèmes de gestion des crises	1 500	4 000	2 000	1 500	1 500	1 500	800	12 800
Appui à la réhabilitation des zones après crises	2000	3 000	1 400	1 000	2 000	1 500	400	11 300
Développement de mécanismes de compensation/assurances contre les calamités	1200	1000	1000	1000	1000	1500	400	7100
TOTAL	6200	10800	7000	5 000	6000	6000	2400	43400

3.5.7 Sous programme : Renforcement institutionnel

3.5.7.1 Justification

L'analyse diagnostique a montré que le financement des investissements publics dans le secteur agricole se fait à hauteur de plus de 75% sur l'Aide Publique au Développement (APD) dont près de 20% sont octroyés sous forme d'appui budgétaire. L'importance de l'APD dont bénéficie le pays constitue à la fois une opportunité et une contrainte du fait de son imprévisibilité dans la programmation budgétaire et de la diversité des procédures des donateurs nécessaire à sa mise en œuvre; ce qui se traduit par une faiblesse du niveau d'absorption de l'APD, elle-même liée à une faiblesse des capacités nationales de planification et de programmation budgétaire et de suivi-évaluation. Le sous programme renforcement a vocation à améliorer cette situation.

Par ailleurs, le Burkina Faso a souscrit aux engagements pris lors des grands fora internationaux, notamment ceux tenus à Rome en 2003 sur l'harmonisation et à Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide. Ces fora ont permis de définir certains concepts clés pour la

gouvernance de l'aide auxquels le Burkina adhère. En plus le gouvernement burkinabé a inscrit dans ses priorités, la promotion de la bonne gouvernance. Malgré les avancées constatées dans ces domaines les prochaines années comportent de nombreux défis à relever. En effet, l'insuffisance du dialogue avec toutes les parties prenantes sur la performance et l'efficacité des politiques économiques, la qualité des politiques sectorielles et surtout le lien entre ces politiques et le budget de l'Etat est le grand défi que le Gouvernement doit relever grâce à la mise en œuvre de ce sous programme qui entend mettre l'accent sur les fonctions suivantes :

- ✓ La fonction de pilotage stratégique du secteur agricole ;
- ✓ La gestion optimale de ressources consacrées au secteur ;
- ✓ La coordination de l'aide qui est déversée sur le secteur;
- ✓ Et les fonctions de statistique et de suivi évaluation.

Il comporte les composantes suivantes :

- 1) Renforcement des capacités du dispositif de pilotage et de coordination des politiques agricoles;
- 2) Amélioration de la gestion des ressources consacrées au secteur agricole;
- 3) Coordination de l'aide publique au développement du secteur agro sylvo pastoral ;
- 4) Mise en place d'un dispositif fonctionnel de suivi évaluation des politiques agricoles dont le PNIA ;
- 5) Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agro sylvo pastoral.

3.5.7.2 Objectif général

Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel et au renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions du PNIA.

3.5.7.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Pour la première composante « **Renforcement des capacités du dispositif de pilotage et de coordination des politiques agricoles**, il s'agit :

- ✓ de rendre fonctionnel le dispositif actuel de coordination des politiques agricoles qui est structuré tant au niveau national que régional ;
- ✓ d'animer le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR) ;
- ✓ de renforcer les capacités d'analyse et de participation des organisations professionnelles agricoles (Chambres Régionales d'Agricultures, Confédération Paysanne du Faso, Comité interprofessionnels, etc..). Ces structures assureront la fonction de pilotage stratégique du secteur.

Les résultats attendus de cette composante sont : au moins deux sessions des structures de coordination sont tenues, les budgets programmes et les rapports de mise en œuvre sont examinés par les acteurs responsables, les organisations professionnelles agricoles sont impliquées et influencent la conduite des politiques agricoles.

La seconde composante relative à la « **Gestion optimale des ressources** » consistera en des actions de renforcement des capacités des structures tant publiques que privées en vue

d'améliorer leur efficacité et l'efficience de leurs actions sur le terrain. Les résultats attendus sont que les structures disposent du savoir faire nécessaire pour assurer la gestion axée sur les résultats, sont équipées en moyen matériels et humains requis pour une gestion optimale des ressources mises à leur disposition.

La troisième composante traite de la **Coordination de l'aide et des financements apportés au secteur agricole**. Il s'agira d'identifier et de mettre en place des outils appropriés pour le financement des politiques agricoles. Dans ce sens des fonds tant régionaux que nationaux seront mis en place pour le financement de l'irrigation, de la mécanisation agricole, etc.. Le fond de solidarité sera mis à contribution, le partenariat Etat/privé sera un des mécanismes qui sera utilisé à travers la mise à la disposition du secteur privé d'un fond de roulement pour l'approvisionnement en intrants agricoles, enfin une combinaison judicieuse sera faite entre les ressources publiques, privées et celles provenant de l'aide publique au développement. De cette composante il est attendu les résultats suivants : les sources de financement des actions retenues sont identifiés, des fonds pour le développement sont constitués et approvisionnés, la contribution des toutes les parties prenantes est mobilisée.

Quant à la quatrième composante, elle vise le **Renforcement du dispositif actuel de suivi évaluation de la SDR** et en conséquence du PNIA de même le renforcement du dispositif de collecte des données de statistiques agro sylvo pastorales. Ces dispositifs seront améliorés et mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du PDDAA/PRIA (SAKSS régional). Des passerelles méthodologiques et un partenariat technique et financier sera établi entre ces dispositifs et celui de l'ECOWAP/PDDAA. Grâce au renforcement du dispositif de suivi évaluation et de statistiques agricoles, il est espéré les résultats suivants : la constitution d'une base de données de statistiques agricoles, la production de notes d'aide à la décision, de notes de conjoncture, de rapports techniques sur les performances des politiques mises en œuvres et leur impact sur les conditions de vie et de travail des ménages, des rapports d'analyse approfondie sur les crises alimentaires et économiques nécessitant une réorientation des politiques agricoles.

En ce qui concerne **l'amélioration de l'environnement institutionnel de la production agricole** elle fera l'objet de la cinquième composante et mettra l'accent sur :

- la mise en œuvre de la politique de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) ;
- l'application de la loi sur les semences et les intrants agricoles,
- la création des conditions (animation, information, communication) pour l'application du code de l'environnement, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, etc.. et pour l'application des différentes conventions dont le Burkina Faso est signataire.

3.5.7.4 Actions prioritaires et coûts estimatifs du sous programme

Le coût estimatif de ce sous programme est de 59, 59 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 et prend en compte les coûts de chacune des composantes. Les ressources disponibles pour le financement du programme « renforcement institutionnel » sont estimées à 41,0 milliards de francs CFA de francs CFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 18,59 milliards de francs CFA.

Tableau 10 Coûts estimatifs par axes prioritaires (en millions de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Coordination, pilotage et mise en œuvre	3 000	3 500	4 000	3 500	2 000	2 000	2 320	20 320
Renforc capacité de gestion	2 000	2 000	1 500	1 400	2 000	1 000	900	10 800
Suivi évaluation	3 000	4 000	2 000	2 500	3 000	2 500	2 007	19 700
Amél. Environnement institutionnel	1 000	1 200	1 000	1 030	1 000	500	500	6 230
Coordination de l'aide	500	500	200	200	300	300	540	2 540
Total	9 500	11 200	8 700	8 630	8 300	6 300	6 960	59 590

3.6 BESOIN DE FINANCEMENT

Pour la période 2010-2015, le coût total du PNIA du Burkina Faso est de 918,581 milliards de FCFA. Les postes les plus importants sont représentés par le « Développement des filières » qui représente 36,25% et la « Gestion améliorée de l'eau », qui représente 31,1% de l'ensemble du coût total. Il faut noter qu'un effort important est accordé aussi à la « Gestion durable des exploitations ».

Tableau 11 Coût total du PNIA en millions de FCFA

Sous programme	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Gestion améliorée de l'eau	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	49 409	345 863
2. Gestion durable des exploitations	34 000	34 000	26 000	25 000	24 000	24 000	24 000	191 000
3. Développement des filières	85 760	87 960	31 450	44 220	51 500	51 500	51 500	403 890
4. Amélioration des ressources partagées	10 615	11 832	11 428	10 553	8 638	8 628	8 628	70 322
5. Prévention des crises et catastrophes naturelles	6 200	10 800	7 000	5 000	6 000	6 000	2 400	43 400
6. Renforcement institutionnel	9 500	11 200	8 700	8 630	8 300	6 300	6 960	59 590
7. TOTAL PROGRAMME	195 484	205 201	133 987	142 812	147 847	145 837	142 897	1 114 065

Tableau 12 Evaluation des besoins de financement

Sous programmes ou axes d'intervention	Montants mobilisés	Cumul des dépenses au 31 décembre 2008	Montants disponibles	Prévisions de dépenses PNIA	Gap à rechercher
1. Gestion durable des terres	23,6	9,0	14,7		
2. Gestion améliorée de l'eau	177,1	42,6	134,5	345,9	211,4
3. Développement des filières	321,4	72,8	248,6	403,9	155,3
4. Gestion durable des exploitations	0,3		0,3	191,0	190,7
5. Prévention des crises et catastrophes naturelles	16,5	6,2	10,4	43,4	33,0
6. Amélioration des ressources partagées	56,3	8,8	47,5	70,3	22,8
7. Renforcement institutionnel	55,0	13,9	41,0	59,9	18,9
Total	650,2	153,2	497,0	1114,4	632,0

3.7 GESTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME

Les modalités de mise en œuvre du programme portent sur la gestion, les zones d'interventions, les groupes cibles, le cadre institutionnel, les arrangements financiers et les indicateurs de suivi et évaluation.

3.7.1 Gestion du programme

Les modalités de gestion du programme seront essentiellement nationales, avec la collaboration des agences de coopération technique et de financière. Une évolution graduelle allant de l'approche projet à l'approche programme sera observée.

La stratégie de mobilisation de ressources qui connaît déjà un succès sera renforcée et améliorée. Elle s'exécute auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le partenariat public privé sera privilégié et connaîtra des innovations avec une plus forte implication des partenaires non classiques tels la société civile, le secteur privé et des institutions financières comme les banques commerciales et les IMF.

Par ailleurs, l'exécution du programme donnera l'occasion au Gouvernement et à ses partenaires extérieurs de mettre en œuvre la nouvelle modalité d'acheminement de l'aide publique au développement à travers l'appui budgétaire. Dans cette perspective, le programme sera exécuté à travers des budgets programmes et des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT).

Des actions systématiques d'information et sensibilisation seront entreprises pour assurer la visibilité des activités du PNIA: visites conjointes des réalisations, capitalisation et publication des meilleures pratiques sur le site web du SP-CPSA.

3.7.2 Zones d'intervention

De façon générale, les sous programmes sont à l'échelle du pays toutefois, on note des spécificités au niveau de certains sous programmes à l'exemple du sous programme « Amélioration de la gestion de l'eau » où la grande irrigation est localisée dans des bassins versants existants, la petite irrigation et les bas fonds dans des zones agro écologiques où les conditions sont favorables. Il en est de même des ressources partagées.

3.7.3 Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements interprofessionnels, les collectivités locales, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

3.7.4 *Cadre institutionnel*

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du PNIA sont : les institutions du secteur public, les institutions financières (banques et institutions de le micro finance), les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

L'organisation institutionnelle de l'Etat pour la mise en œuvre de ses politiques et programmes a toujours reposé sur un découpage ministériel en fonction de l'importance et des priorités que les autorités accordent aux différentes questions. Pour la mise en œuvre des politiques et des missions qui leur sont assignées, chaque Ministère se reposera sur les structures publiques ou parapubliques lui permettant d'assurer ses fonctions. Le pilotage et la mise en œuvre du PNIA sera assuré à la fois par le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère des Ressources Animale (MRA), le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) à travers le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (C/CPSA) dont les fonctions de secrétariat technique sont assumées par le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP-CPSA). Les trois Ministères techniques (MAHRH, MRA, MECV), seront chargés chacun en ce qui le concerne de la conception, de la mise en œuvre, et du suivi de leurs budgets programmes relevant des leurs compétences respectives.

3.7.5 *Arrangements financiers*

Afin de réaliser l'engagement de Maputo à savoir allouer au moins 10% de son budget propre au financement du secteur agricole, et de diminuer sa dépendance des financements extérieurs le Burkina doit davantage déployer d'efforts. Pour ce faire il lui faudra prendre en charge les 20% du montant total du coût du programme. Les quatre vingt pourcent (80%) restant devant provenir des ressources extérieures. En fonction de la nature des interventions prévues, la participation des acteurs au financement du programme est suggérée comme ci-dessous indiqué dans le tableau.

Tableau 13 Taux de participation au financement du programme

Acteurs	Contribution
Budget de l'Etat	20%
Privé national et international	30%
Partenaires techniques et financiers	49%
Bénéficiaires	1%
Total	100%

Cette clef de répartition vise à impliquer tous les acteurs possibles dans le souci d'accélérer la mobilisation des ressources afin d'atteindre les objectifs fixés de croissance, de sécurité alimentaire et de nutrition. De plus en plus, il sera nécessaire que le secteur privé soutienne les activités économiques de l'Etat en matière de développement agricole. Leur contribution attendue est estimée avoisinerait 30% du coût du programme sectoriel. Enfin les bénéficiaires des différents projets d'investissements sont appelés à faire des apports personnels à hauteur de 1% des montants requis.

3.7.6 Indicateurs de suivi évaluation

Les principaux indicateurs qui seront suivis ont trait entre autres :

- Aux résultats des activités menées ;
- Aux bénéfices socio économiques du programme sectoriel ;
- Et à l'impact environnemental des actions menées.

3.7.6.1 Résultats des activités menées

Cinquante cinq indicateurs ont été retenus dans le cadre du suivi évaluation de la SDR à cet effet.

3.7.6.2 Bénéfices socioéconomiques attendus

- le taux de croissance du PIB atteint 6% par an
- l'amélioration des revenus des ménages agricoles
- le création d'emplois tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- réduction de l'exode rural grâce à la fixation des jeunes autour d'activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration de la balance commerciale
- l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire
- la réduction de la pauvreté et de la faim de moitié

3.7.6.3 Impact social et environnemental

Une évolution significative des indicateurs clés d'amélioration de l'état des ressources naturelles et du cadre de vie en est attendue :

- au plan social, il s'agira d'une amélioration des conditions de vie des populations à travers un approvisionnement plus accru en bois de chauffe, l'amélioration de revenus, et la création d'emplois.
- au niveau économique, l'augmentation des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- au niveau environnemental, on devrait assister à une remontée de la nappe phréatique, à l'augmentation des rendements agricoles, à l'amélioration de l'alimentation de la population et des animaux.

3.8 DURABILITE ET RISQUES

3.8.1 Conditions de durabilité des sous- programmes

Les sous programmes ainsi décrits correspondent à une série de politiques réorganisées selon des axes thématiques précis qui ont été harmonisés avec ceux du PDDAA/NEPAD. Ce changement d'approche risque d'entraîner des bouleversements dans les méthodes de travail et les modes d'intervention. L'une des principales conditions de durabilité des sous programmes serait d'assurer de façon permanente la disponibilité de ressources nécessaires. Si cette condition est remplie, il faudrait accompagner ces sous programmes par un système de suivi-

évaluation afin d'évaluer périodiquement les acquis et les insuffisants en terme de réalisations. Pour les sous programmes dont les composantes sont spécifiques à des régions, il faut s'assurer de l'aspect participatif des populations concernées et accompagner tout ceci par des études d'impact afin de voir si les conditions de vie des ménages s'améliorent réellement.

3.8.2 Risques possibles

Les risques sont essentiellement liés à la mobilisation des ressources. Le montant du coût global de la mise en œuvre des sous programmes est estimé à 1 114 milliards. Le Burkina Faso ne dispose pas de ressources stratégiques assez importantes en dehors de l'or. De ce fait, pour atteindre l'objectif fixé, il est important de recenser un certain nombre de risques qui sont susceptibles de bloquer la réalisation des objectifs précédemment cités :

- au titre des risques, on peut citer : le manque de financement, les déblocages tardifs des fonds, la faiblesse de la coordination institutionnelle et les difficultés de mise en œuvre.
- au titre des incertitudes, il y a : les aléas climatiques et les prédateurs qui peuvent compromettre la réalisation du programme ; la situation économique internationale ; la stabilité politique régionale et sous régionale.

4 ANNEXES

Annexe 1 : REVUE DES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO

Durant la période 2000-2006, l'économie du Burkina Faso a connu un taux de croissance de l'ordre de 6 pourcent, avec un pic de 7,4 pourcent en 2005. Le secteur agricole a été l'un des moteurs de cette croissance, ayant contribué pour 4 pourcent environ au taux de croissance global en 2005. Malgré ce taux de croissance du PIB assez élevé, les conditions de vie des populations ne se sont pas améliorées de manière significative, notamment en zones rurales.

L'agriculture burkinabè est quasi exclusivement extensive, et se pratique essentiellement dans des exploitations familiales, dominées par de petites exploitations de 3 à 6 ha maximum. L'agriculture est dominée par le système pluvial. Seulement 24 000 ha environ de terres sont irrigués pour un potentiel irrigable de 233 500 ha. Au cours de la dernière décennie, la production céréalière a progressé à un rythme moyen de 4,6 pourcent par an, supérieur au taux de croissance annuelle de la population qui est de 3,1 pourcent (INSD, 2006). Elle est essentiellement tirée par le maïs qui a connu une progression continue de la production de 10,7 pourcent en moyenne annuelle et par le mil qui a progressé de l'ordre de 5,9 pourcent. La production céréalière moyenne a été d'environ 2,7 millions de tonnes au cours de ladite période. Le coton reste la principale culture de rente et d'exportation du pays. Il représente à lui seul les 2/3 des recettes d'exportations du pays. Environ 98 pourcent de la production est exportée après égrenage vers une trentaine de pays, la plupart en Asie.

L'élevage est un secteur qui s'inscrit dans les orientations politiques, sociales et économiques du pays dont les principaux objectifs participent depuis 2000 à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Entre 1989² et 2003³, l'effectif des bovins a presque doublé en nombre, passant de 3,8 millions de têtes à plus de 7,3 millions. L'effectif des porcins a été multiplié par quatre, passant de 496 000 à plus de 1 886 851 têtes. Les taux d'accroissement moyen annuel se situent autour de 4,7 pourcent pour les bovins contre 2,3 pourcent pour les ovins et 3,3 pourcent pour les caprins.

S'il y a lieu de tirer une certaine satisfaction en matière de croissance agricole par rapport au taux de croissance démographique, il reste néanmoins que l'essentiel de la production agricole est pluviale, donc soumise à tous les aléas climatiques possibles. L'accroissement de cette production est dû principalement à l'augmentation des superficies. D'une manière générale, les rendements sont faibles. Même dans les domaines comme le coton et le riz, la productivité marginale des différents facteurs (terre, capital, travail) reste assez faible. L'utilisation des engrais reste faible, allant d'une moyenne de 9 kg par ha à plus de 145kg/ha selon les cultures. C'est pour ces raisons que l'accent doit être mis sur la maîtrise de l'eau et l'amélioration des infrastructures rurales afin de diminuer les risques entraînés par les variations climatiques, la promotion et la diversification des filières de production afin de rendre l'économie moins dépendante du coton. Deux éléments sont étroitement liés à la progression et à la durabilité des cultures: le maintien de la fertilité des sols et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le PIB par tête au Burkina Faso, entre 1990 et 2006 a enregistré une croissance moyenne de 2,5 pourcent. En valeur absolue, le PIB par tête a été de 371,5 dollars américains en 2006. En termes de structure de la consommation, l'importance de la contribution des céréales (sorgho,

² ENEC I : Enquête nationale de l'effectif du cheptel I

³ ENEC II : Enquête nationale de l'effectif du cheptel II

mil, maïs, riz) à l'apport énergétique total est d'environ 73 pourcent, celle des produits d'origine animale de 4 pourcent. L'arachide contribue pour 7 à 10 pourcent. La contribution des racines et tubercules reste faible, 1 pourcent environ. Les céréales apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. Ainsi, la production céréalière nationale a couvert les besoins de la population 8 années sur 10. Les quatre dernières années ont été globalement excédentaires au niveau national. Certaines régions ont été cependant déficitaires selon les années. C'est le cas de la région du Centre, du Plateau central, du nord et du Sahel. Globalement, on note que le disponible énergétique par habitant et par jour est supérieure à la norme généralement admise de 2500 calories depuis les années 1990.

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Mis en œuvre à partir de 2000, et revue en 2003, le CSLP est un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Les axes stratégiques du CSLP sont les suivants: (i) accélération de la croissance et la fondation sur l'équité; (ii) garantie l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale; (iii) élargissement les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité; (iv) la promotion de la bonne gouvernance. Dans ce programme, le développement du secteur agricole reste une priorité. A cet effet, il est prévu qu'une synergie d'actions soit créée entre tous les acteurs autour du développement du secteur de l'agriculture.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 pourcent le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon de 2015. Les objectifs spécifiques poursuivis sont: (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée; (ii) renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires; (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables, (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle; (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Stratégie de Développement Rural (SDR)

Le SDR adoptée en décembre 2003, constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Son objectif global est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement agricole durable. Pour la mise en œuvre progressive de la stratégie opérationnelle jusqu'à l'horizon 2015, il est envisagé l'élaboration de programmes sectoriels glissants callés sur des cadres de dépenses à moyens termes (CDMT). Ces programmes mettent particulièrement l'accent sur les actions prioritaires ci-après: maîtrise de l'eau, fertilité des sols, ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles,

cynégétiques; amélioration de l'environnement de la production; développement des filières agroalimentaires; développement du marché et des système d'information; concertation inter partenaires et cela conformément aux 7 axes stratégiques de la SDR qui sont: (i) accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques; (ii) renforcer la liaison production/marché; (iii) accroître et diversifier les sources de revenus ; (iv) améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement; (v) assurer une gestion durable des ressources naturelles; (vi) renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable; (vii) promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT SOUS LA SDR

L'axe 1 de la SDR relatif à l'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques est couvert par le plus grand nombre de programmes et projets. Il s'agit entre autres du PNGT II, du PDAB, du PDI Samendeni, du PICOFA, du PADL/CLK, du FEER II, du PVEN, etc. Les domaines d'interventions de ces programmes et projets sont spécifiquement : (i) l'appui conseil, (ii) la transformation des productions, (iii) la mécanisation agricole, (iv) la fertilisation des sols et (v) le développement des ressources halieutiques.

L'axe 2, portant sur la liaison production-marché est pris en compte dans les Programmes comme par exemple le PAFASP, le PDA/GTZ ou le PROFIL.

L'axe 3, relatif à la diversification des sources des revenus est pris en compte entre autres par les projets de développement local ou durable tels par exemple le PDRD (projet de développement rural durable).

L'axe 4, correspondant à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement s'exécute à travers les programmes et projets suivants : AEP/Ouaga-Bobo, VREO, PADSEA, PRS II, etc..

L'axe 5, gestion des ressources naturelles s'exécute à travers les programmes et projets tels que le PITDTE/BN, le NIGER-HYCOS, le Programme Saaga , etc..

L'axe 6, couvrant le renforcement des capacités des acteurs est pris en compte dans la plupart des projets et programmes et projets comme le PADAB, le PRGA et le PADSEA II/AI etc..

Comme on peut le constater par rapport aux montants de financement, les programmes et projets en cours d'exécution sont fortement dominés par les axes 1 (accroissement des productions) et 4 (approvisionnement en eau potable). Le montant total des projets/programmes en cours est évalué à **947, 506 milliards de FCFA** financés à **90%** par les Partenaires Techniques et Financiers et à 10% par la contrepartie nationale. Les Principaux Partenaires Financiers des Projets et Programmes au Burkina Faso sont les Multi Latéraux (BM, BAD, BOAD, UE, BID, OPEP, FIDA, PNUD, etc.), les Bilatéraux (France, Pays-Bas, Danemark, Coopération Autrichienne, Chine, Belgique, Japon, Fonds Koweïtien, Libye, USAID, GTZ), les Nationaux (Etat, sociétés d'Etat et bénéficiaires eux-mêmes), les Sociétés Cotonnières et les Institutions de financement (BRS, BACB, SFD...) La Communauté internationale intervient à travers les conventions régionales, sous régionales et internationales auxquelles a souscrit le pays.

LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

De 1997 à 2007, les investissements effectifs ont été de 327,5 milliards de FCFA. Au cours des programmes précédents il a été noté des variations très importantes dans les contributions des partenaires au développement. Le financement du secteur qui représentait 16 pourcent des recettes propres et 8,3 pourcent des dépenses de l'Etat en 1994 est passé respectivement à 28,8 pourcent et 16,7 pourcent en 2003. Cette évolution relativement forte est à lier à la fusion des secteurs de l'agriculture, de l'eau et des ressources halieutiques intervenues en 2002. Durant la période 2000-2006 le Burkina Faso a connu une allocation budgétaire au secteur agricole se situant en moyenne autour de 14 pourcent, malgré cela l'objectif de 6% de croissance du secteur agricole n'a pas été atteint. Ce qui veut dire que pour réaliser cet objectif fixé par les chefs d'Etat à Maputo, l'Etat devrait consacrer plus de 14% de son budget au secteur agricole. L'apport du secteur privé au financement du secteur agricole n'a pas pu être saisi. A ce niveau, il faut toutefois souligner qu'avec la libéralisation engagée depuis les années 95, le secteur privé prend un rôle de plus en plus important dans l'économie nationale.

Les institutions de financement

Les besoins en matière de crédit agricole sont dans une certaine mesure sont couverts par le secteur semi-formel, représenté par de nombreuses caisses populaires à caractère mutualiste et par le secteur formel représenté la BACB créée en 1980 pour le financement du secteur rural. Le pays compte 335 Institutions de micro finances (IMF) dont 309 ont été officiellement reconnues ; Une partie d'entre elles, constituée par des institutions d'épargne et de crédit font de la collecte de l'épargne un préalable à l'attribution du crédit. Mais la plupart utilise à la fois l'épargne et les ressources extérieures pour le financement des prêts. Les IMF sont bien adaptés à une clientèle pauvre, dispersée, disposant de peu de ressources et n'ayant pas toujours de garanties formelles à proposer.

Les organisations de producteurs (OP)

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis les années 1990, une dynamique nouvelle anime le monde rural qui a abouti à la constitution de plusieurs organisations dont 30 515 organisations paysannes. Il convient de rappeler que l'engagement du Gouvernement dans la responsabilisation de plus en plus grande des OP et leur implication dans la gestion du secteur rural se traduit dans les faits. Les OP sont aujourd'hui membres de plusieurs instances de décisions. La mise en place des **Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)** vient renforcer la contribution et la responsabilisation des producteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles.

RAPPORT ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT GOUVERNEMENTAL ET PDDAA/ECOWAP

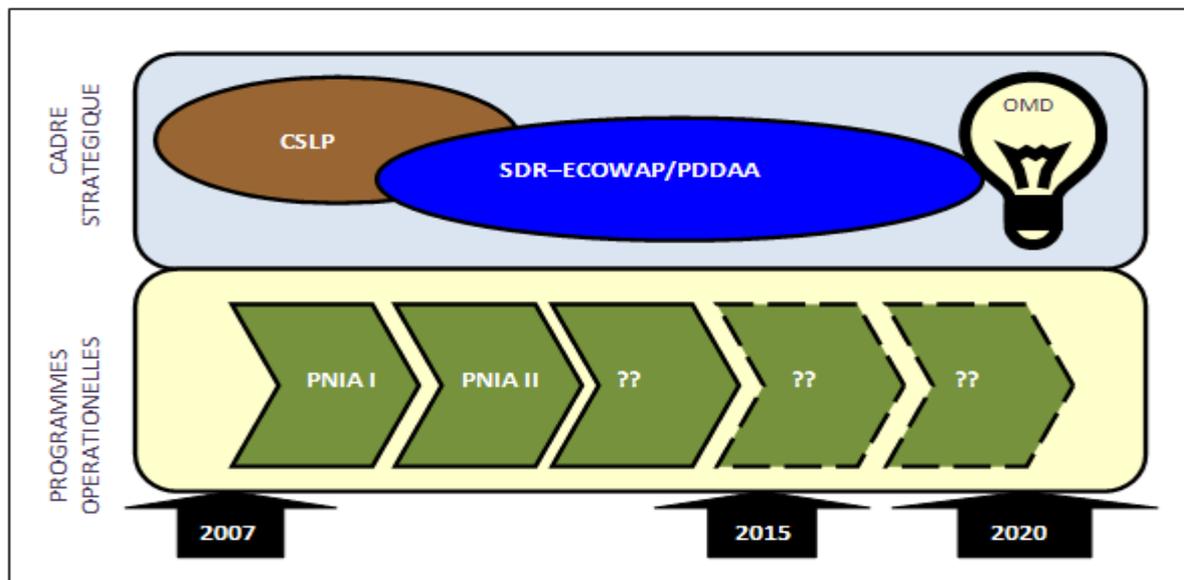
Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10 pourcent des budgets de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à

la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en Janvier 2005 et sert aujourd'hui de cadre de mise en œuvre de PDDAA dans le sous-région.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans l'élaboration d'un PNIA. Il était prévu que, sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans la SDR et en référence aux stratégies opérationnelles sous-sectorielles, des programmes opérationnels et des programmes d'investissements soient élaborés. C'est sur cette base que le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de vie (PDA), le Programme d'Actions Prioritaires et d'Investissements du secteur de l'Elevage (PAPISE) en et le Programme d'Investissement de Secteur de l'Agriculture (PISA) ont été formulés. Ces trois programmes auxquels s'ajoutent les documents thématiques conçus dans le cadre de la présente étude sont les documents de base devant conduire à la formulation du PNIA et traduisent les efforts du Gouvernement en matière de promotion du secteur agricole.

L'objectif de l'analyse suivante présentée dans la Brochure 2 est de montrer le niveau des performances réalisées grâce aux efforts consentis par le Gouvernement et de répondre à la question de savoir si sous les tendances actuelles le Burkina Faso est sur la voie de réaliser les objectifs du millénaire notamment réduire la pauvreté et la faim de moitié.

Graphique 1: Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, CSLP et SDR



DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS	RELATIONS ENTRE LES POLITIQUES, STRATÉGIES ET PROGRAMMES
ECOWAP : Politique Agricole Commune de la CEDEAO	ECOWAP: Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.
Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine(PDDAA)	PDDAA : Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région. Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.
CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté)	Le CSLP est un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles.
SDR (Stratégie de Développement Rural) :	La SDR constitue le cadre fédérateur à long-terme de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural Elle définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.
PNIA (Programme Nationale d'Investissement Agricole)	Le PNIA traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP. Il est un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

Annexe 2 : CROISSANCE AGRICOLE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE: PERFORMANCE RECENTE ET PERSPECTIVES

Le but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de ceux des Etats africains.

Afin d'assurer que les objectifs de croissance et réduction de la pauvreté seront atteints, dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Chefs d'Etat ont adopté en 2005 la politique agricole commune (ECOWAP) qui sera mise en œuvre à travers son Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). Une des principales activités du processus est d'appuyer les pays dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole et d'évaluer les tendances et les perspectives de croissance et son impact sur la réduction de la pauvreté et de la faim. La présente brochure résume les résultats liés à cette dernière préoccupation au Burkina Faso. L'analyse se base sur:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de croissance et réduction de pauvreté futures, au cas où elles devaient se maintenir dans le long terme;
- L'évaluation chiffrée de l'impact des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à attendre en termes de changement de croissance et de réduction de pauvreté;
- L'évaluation des possibilités et des conditions de réalisation des objectifs du PDDAA ; L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui consiste à réduire de moitié le taux national de pauvreté d'ici à 2015 (OMD1) ;
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de pauvreté, avec ceux des dépenses publiques requises pour chaque scénario examiné.

La discussion des résultats est présentée autour de deux questions stratégiques, qui sont:

- 1) Le Burkina serait-il en route pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances actuelles dans l'avenir ?
- 2) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement notamment celles du PDDAA offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs à l'horizon 2015?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

LE BURKINA FASO EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

Performances récentes et tendances actuelles

Au Burkina Faso, la croissance moyenne entre 1997 et 2006 s'est située à 5,0 pourcent pour l'agriculture et 5,9 pourcent pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au dessous de 3,6 pourcent. Durant cette période, la croissance du secteur agricole a été plutôt volatile, enregistrant une hausse de 11,7 pourcent en 2005 contre 0,8 pourcent en 2006.

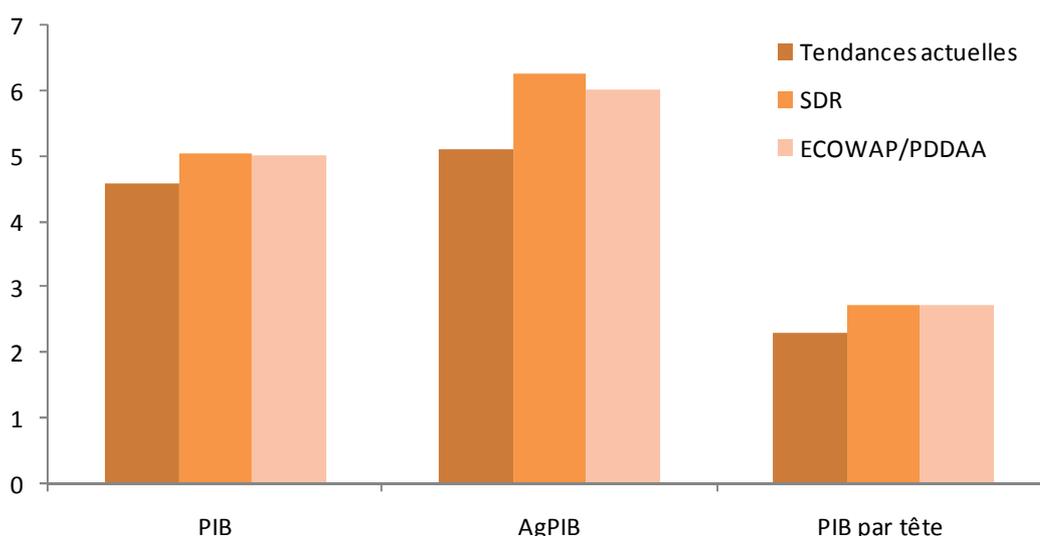
Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques de croissance dans le secteur agricole d'ici à 2015 devraient se résumer comme suit:

1. Une stabilisation de la croissance annuelle de la productivité pour le secteur agricole par rapport à la période 1990 à 2006. Cette croissance se situerait à 1,5 pourcent pour les cultures vivrières, 1,1 pourcent pour les cultures de rente, 2,7 pourcent pour l'élevage, 1,0 pourcent pour les forêts et la pêche. En outre, la productivité dans le secteur non-agricole de 0,15 pourcent.
2. L'accroissement des superficies emblavées de 2,3 pourcent par an.
3. Un taux d'expansion du stock de main d'œuvre du secteur agricole de 1,8 pourcent, du secteur public et privé formel et informel de 3,5 pourcent

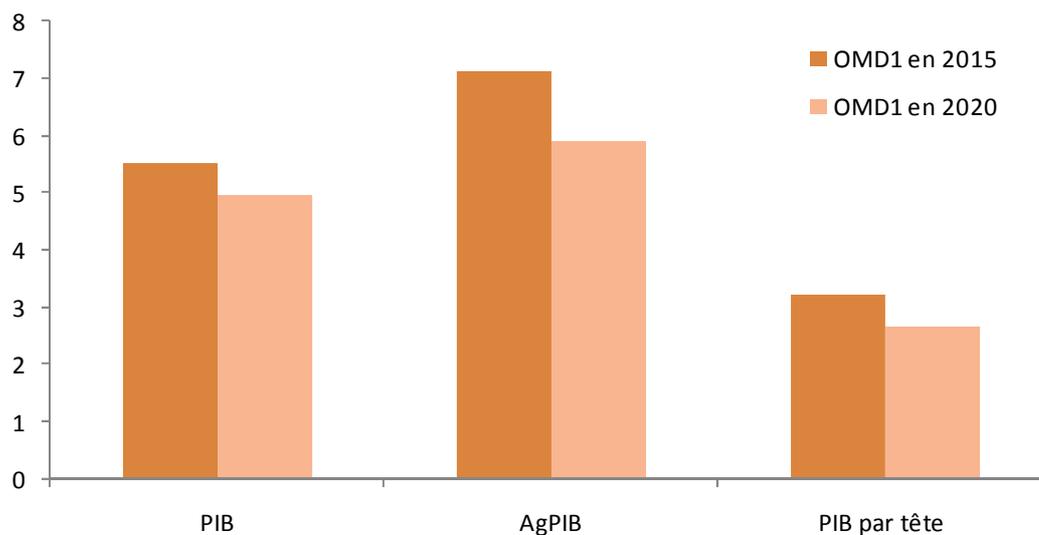
Sous le scénario tendanciel tel que définit en haut, le taux de croissance future se chiffrerait à 4,6 pourcent par an pour l'ensemble de l'économie globale et à 5,1 pourcent par an pour le secteur agricole, soit une croissance du revenu par habitant de 2,3 pourcent (voir Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6 pourcent pour le secteur agricole tel que préconisé dans l'ECOWAP/PDDAA. Le taux de croissance agricole sous le scénario tendanciel est donc insuffisant pour permettre une réduction considérable du taux de pauvreté d'ici 2015.

Selon les projections présentées dans le Graphique 2a, la réduction des taux de pauvreté en milieu rural et sur l'ensemble du pays ne dépasserait pas 35 pourcent, si les tendances actuelles du secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015. Etant donné que le niveau de population aura augmenté durant la même période, le nombre absolu de pauvres devrait augmenter de 0,76 million pour le pays en entier d'ici à 2015 (voir Graphique 3a). En plus, et comme le démontre le Graphique 2a, même un taux de croissance du secteur agricole de 6 pourcent ne serait pas suffisant pour la réalisation de l'objectif OMD1 en 2015, à savoir la réduction du taux de pauvreté de 50%.

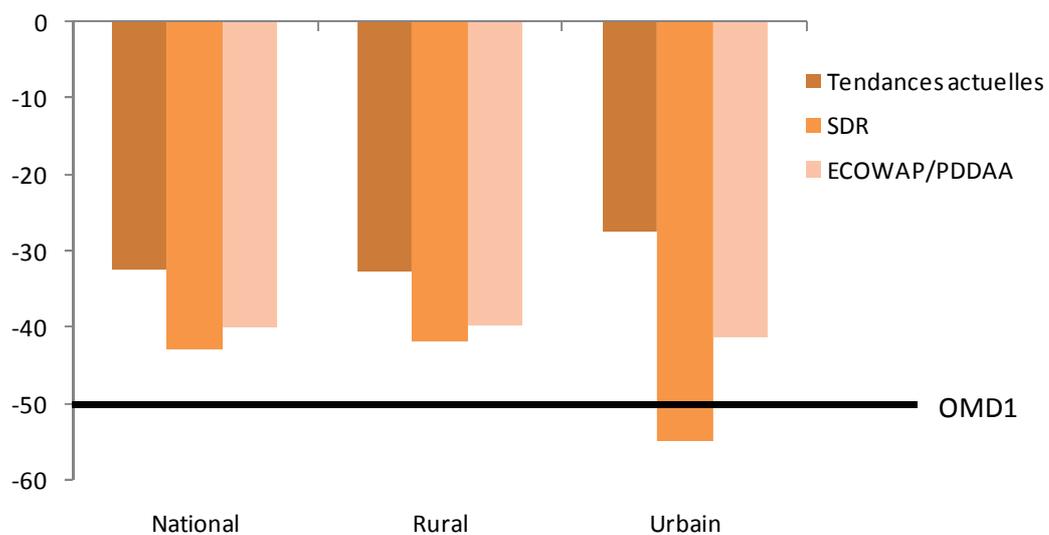
Graphique 1a Taux de croissance annuel 2004-2015 selon les différents scénarios (%)



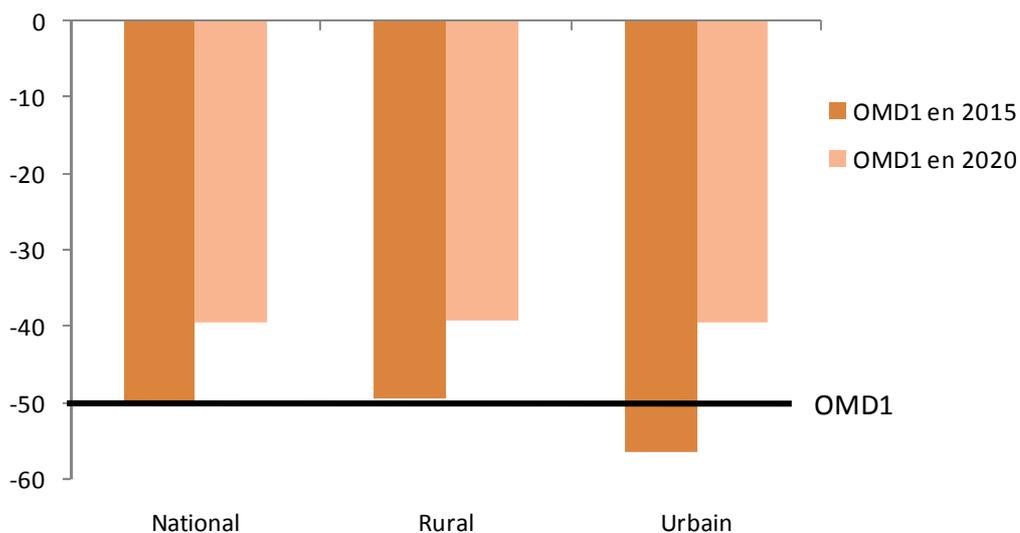
Graphique 1b Taux de croissance annuel 2004-2015 selon les différents scénarios (%)



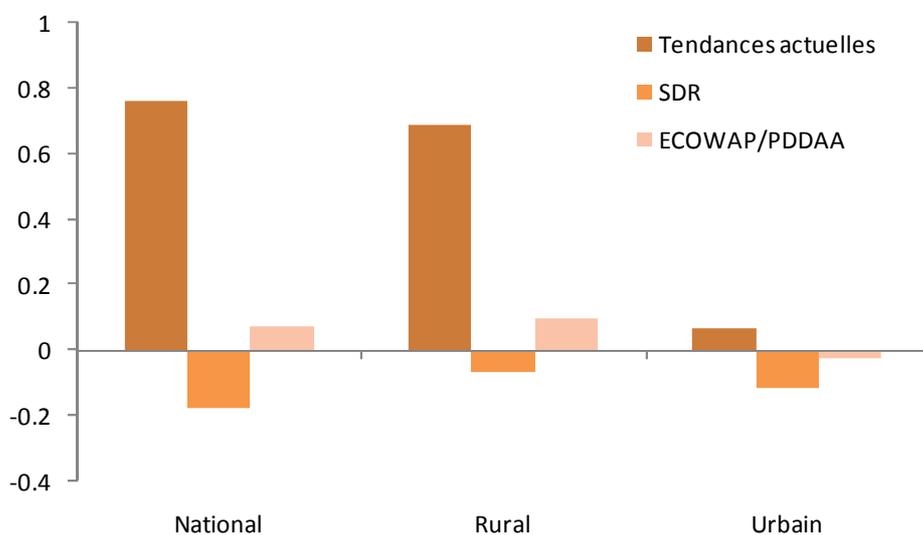
Graphique 2a Réduction du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



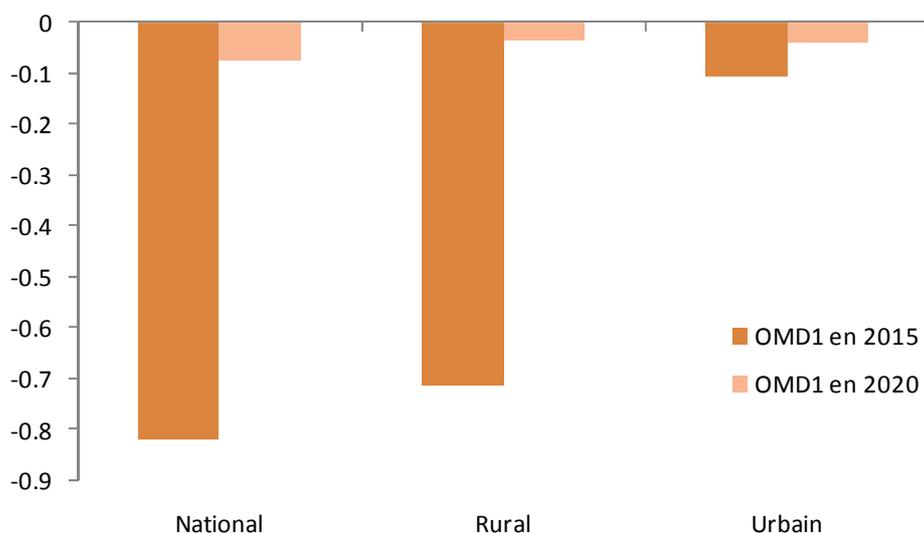
Graphique 2b Réduction du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2004-2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Graphique 3b Evolution du nombre absolu de pauvres 2004-2015 selon les différents scénarios (Mill.)



LES STRATEGIES EN COURS DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE PAUVRETE DU PDDAA?

Vue d'ensemble des objectifs stratégiques du gouvernement dans le secteur agricole

Les objectifs du gouvernement Burkinabé dans le secteur agricole sont exposés dans deux documents stratégiques : la Stratégie de Développement Rural (SDR) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). La SDR a comme objectif principal d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire, et à la promotion d'un développement durable. Dans cette optique, le gouvernement du Burkina Faso souhaite assurer une croissance soutenue du secteur agricole sur la période de 2005 à 2015, soit sur dix ans. En termes concrets, il s'agit d'augmenter la production de coton de 10 pourcent par an et celle des tubercules de 15 pourcent à partir de 2005, contre une augmentation de la production des cultures vivrières de 5 pourcent par an pour la même période.

Perspectives de croissance économique et de réduction de pauvreté sous les stratégies gouvernementales

Les résultats qui sont présentés dans le Graphique 1a indiquent que la réalisation des taux de croissance des différentes spéculations définis dans la SDR permettrait au Burkina Faso d'atteindre les objectifs de croissance agricole du PDDAA car la croissance du secteur serait alors de 6,3% pour une croissance du PIB global de 5,0. Le PIB par tête augmenterait de 2,7 pourcent et contribuerait à une réduction de la pauvreté de 43 pourcent (voir Graphique 2a), nettement plus élevé que dans le scénario des tendances actuelles. Le Graphique 3a montre que le nombre absolu de pauvres diminuerait de 0.18 million avec une mise en œuvre réussie de la SDR. Ce qui représenterait une réduction de 40 pourcent et non les 50 pourcent préconisé pour l'objectif OMD1 (voir Graphique 2a). Les conditions permettant de réaliser ce dernier objectif sont discutées dans la section suivante.

Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMD1 au Burkina Faso en 2015 ou 2020

Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015, tel qu'indiqué dans le Graphique 1b, se situe à 7,1 pourcent générant un taux de croissance du PIB par habitant de 3,2 pourcent. Avec des taux de croissance de ce niveau, l'OMD1 serait atteint aux niveaux national et rural, et même dépassé en milieu urbain en 2015. Ainsi, le nombre absolu de pauvres diminuerait de plus de 0,8 million d'habitants au niveau national et 0,7 million au niveau rural, en dépit du fort taux de croissance de la population de 3,1 pourcent par an pendant la même période.

Il pourrait être difficile de maintenir un taux de croissance de plus de 7 pourcent pendant toute une décennie. Cependant, le Burkina pourrait toujours réaliser l'objectif du millénaire OMD1 à l'horizon 2020 avec un taux de croissance un peu moins élevé. Les résultats présentés dans le Graphique 1b montrent que pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2020, il suffirait d'un taux de croissance agricole de 5,9 pourcent, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,7 pourcent. Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres descendrait à 73 mille au niveau national et à 35 mille au niveau rural en 2020.

En conclusion on voit que les résultats présentés ici indiquent que: (i) la continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Burkina Faso d'atteindre l'objectif de croissance du PDDAA, ni même une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) Quant aux nouvelles stratégies gouvernementales, dont la SDR et le PDDAA, elles permettraient de réaliser l'objectif de croissance agricole de 6% mais sans atteindre l'OMD1 à savoir réduite la pauvreté et la faim de moitié d'ici 2015. (iii) pour atteindre ce dernier objectif en 2015 ou en 2020, il faudrait une croissance du secteur agricole respectivement de 7,1 et de 5,9 pourcent.

L'analyse montre que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications dans le choix des filières à promouvoir autrement dit dans l'identification des sources de croissance favorisant la réduction de la pauvreté et de la faim. Cette analyse est le sujet de la Brochure 3: *Options Stratégiques: Implications pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Sécurité Alimentaire.*

Annexe 3 : OPTIONS STRATEGIQUES, SOURCES DE CROISSANCE AGRICOLE, DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Mettre en œuvre l'ECOWAP à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) comme pièce maîtresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans la sous-région suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle important comme sources principales de croissance pro-pauvre au niveau national et, particulièrement, rural. Le Burkina Faso et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. Pour la réussir, la mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles sur les niveaux de revenus et de pauvreté. Dans le cas présent, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) permettra au gouvernement Burkinabé de mieux cibler les options qui sont à même de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

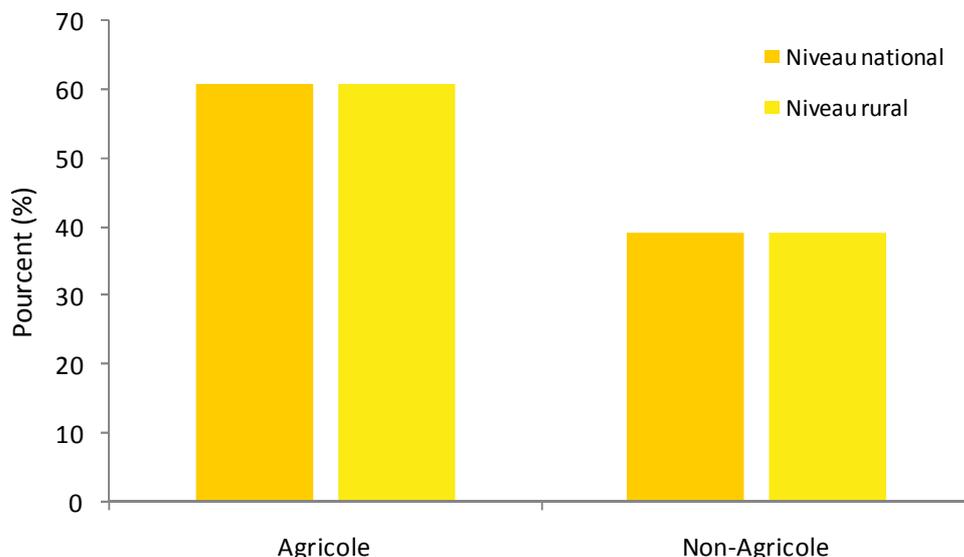
ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE LA CROISSANCE AGRICOLE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

L'analyse de la contribution des différents secteurs et sous secteurs à la réduction de la pauvreté révèle qu'au Burkina Faso, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait d'à peu près 50 pourcent plus grande que la contribution due à la croissance des secteurs non-agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1 pourcent - aux niveaux rural et national - peut être attribuée pour à peu près trois-cinquième à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

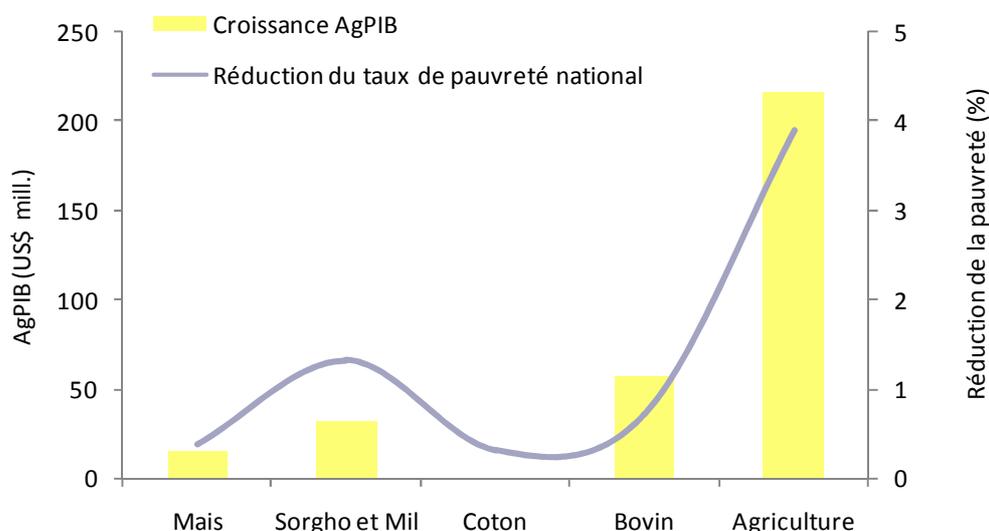
La croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture peut être à la base de la stratégie de réduction de la pauvreté car elle est plus prometteuse qu'une stratégie basée sur la promotion des sous-secteurs considérée individuellement. En effet, les sous secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée par ses parts initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages et son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des sous-secteurs agricoles. Sur ce Graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions au PIB agricole résultant d'une croissance annuelle additionnelle de 1 pourcent dans chaque filière. La ligne courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. Ainsi on voit que la filière bovine recèle le plus grand potentiel contributif au revenu agricole total. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 0,7 pourcent. Les contributions en revenus agricoles supplémentaires des filières sorgho et mil et maïs sont nettement plus faibles, soient respectivement 31,7 et 14,6 millions de dollars américains et une réduction de pauvreté de 1,3 et 0,4 points de pourcentage. Si ces filières contribuent toutes à la réduction de la pauvreté, ce sont le sorgho/mil et le maïs qui sont les meilleures sources de croissance pro pauvre comme le graphique 2 le montre. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1 pourcent de l'ensemble de l'agriculture augmenterait en effet les revenus agricoles de 215,6 millions de dollars US et réduirait la pauvreté de 3,9 points de pourcentage.

Graphique 1 Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)



Graphique 2 Contributions des filières à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)



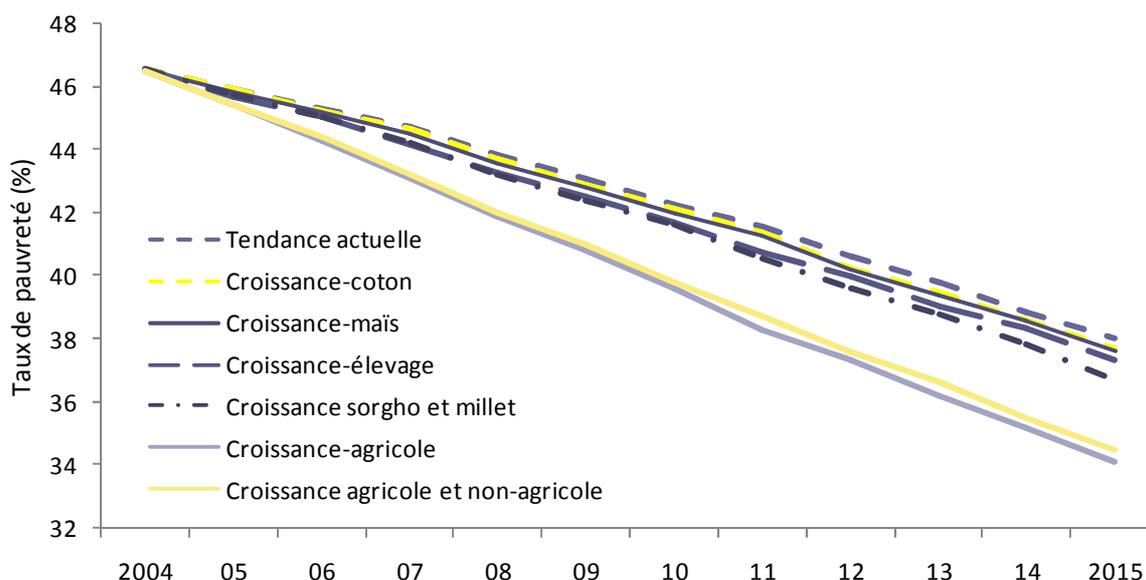
EFFICACITE DES STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance basées sur une approche sous sectorielle sont exposés sur le Graphique 3. La courbe supérieure (tendances actuelles) indique la baisse du taux de pauvreté sous l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie ; ce qui résulterait en une réduction modeste de la pauvreté de 46,5 pourcent en 2006 à 38,3 pourcent en 2015. La courbe inférieure décrit un rythme plus accéléré de réduction de la pauvreté sous une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1 pourcent

dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à sa croissance de base. Le taux de pauvreté tomberait à 34,1 pourcent en 2015, soit une réduction de 4,6 points de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base. Les courbes situées entre les deux précédentes représentent la baisse supplémentaire de l'incidence de pauvreté qui serait atteinte si le Burkina Faso choisit une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1 pourcent dans une filière particulière donnée qui serait soit le maïs, soit le sorgho/millet, soit le coton ou soit l'élevage. Elles indiquent que de telles approches réduiraient le taux de pauvreté de 1,3 points de pourcentage au maximum comparativement à la tendance actuelle. Par conséquent, telles stratégies seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie de croissance agricole plus globale.

La deuxième courbe à partir du bas révèle la contribution additionnelle qu'aura une stimulation de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'une stratégie qui réussit à créer une croissance additionnelle de 1 pourcent à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraînant une baisse additionnelle du taux de pauvreté de 4,2 points de pourcentage comparativement à la tendance actuelle, soit une baisse plus modeste que celle de la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole largement diversifiée.

Graphique-3 Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



Il peut être difficile d'atteindre le taux de croissance agricole très élevé estimé à 7,1 pourcent qui serait requis pour réaliser l'OMD1 à 2015 (Voir Brochure 2: *Croissance Agricole, Réduction de la Pauvreté et Sécurité Alimentaire: Performance Récente et Perspectives*). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Burkina Faso peut faire des progrès significatifs vers cette cible en 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de son PNIA.

Une analyse des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA et à réaliser l'OMD1 de pauvreté au Burkina Faso:

- I. L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10-15 années prochaines.
- II. Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 8,2 points seulement à l'horizon 2015 comparativement à son niveau estimé en 2004 pour le pays (46,5 pourcent).
- III. Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus faiblement qu'une stratégie plus diversifiée et plus globale de croissance agricole

Annexe 4 : FINANCEMENT A LONG-TERME DU SECTEUR AGRICOLE POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE, LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE.

Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté présentés dans la Brochure 2 (*Croissance Agricole, Réduction de la Pauvreté et Sécurité Alimentaire: Performance Récent et Perspectives*) est calculé sur la base des relations entre le taux de croissance du PIB agricole et le changement du taux de pauvreté d'une part, et entre le niveau de financement du secteur agricole et le taux de croissance du PIB agricole d'autre part. Ces estimations tiennent également compte du niveau de financement du secteur non-agricole ainsi que du PIB non-agricole.

Les tendances historiques indiquent un taux moyen de croissance agricole de 5,0 pourcent entre 1997 et 2006 alors que le taux de pauvreté est passé de 56,2 pourcent en 1990 à 45,3 pourcent en 2006. Quant à la relation entre les dépenses agricoles et la croissance agricole, une augmentation de 1 pourcent des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur agricole de 0,24 pourcent; ce qui est inférieur à la valeur moyenne de 0,37 pourcent sur l'ensemble de l'Afrique.

BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMD 1

Les Tableaux 1 et 2 présentent les résultats des projections de besoins de financement à long-terme pour le secteur agricole. Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est plutôt faible au Burkina comparée à la moyenne africaine. Une croissance agricole de 6 pourcent telle que recommandée par l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 9,1 pourcent. Ce taux est beaucoup plus élevé que la tendance actuelle, qui est plutôt volatile a été de 4,4 pourcent en moyenne entre 2000 et 2006 (Tableau 1). Pour atteindre l'OMD 1 en 2015, le taux de croissance des dépenses exigé est encore plus élevé soit 11,6 pourcent. Même si la réalisation de l'objectif de la Stratégie de Développement Rurale (SDR) de réduire la pauvreté de 46,4 à 30 pourcent en 2015, telle que discutée dans la Brochure 2, exige un taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 8,4 pourcent, inférieur aux autres scénarios, ce taux est pratiquement deux fois plus élevé que celui de la tendance actuelle.

Tableau 1 Croissance économique et dépenses publiques

LIBELLES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance (%)
<i>En valeur</i>							
PIB (prix courants) agricole milliards FCFA	494,4	550,3	729,7	805,6	889,1	921,9	5,9%
PIB secteur non-agricole	855,7	1028,7	1320,1	1646,7	1716,0	1848,3	
PIB globale	1350,2	1579,0	2049,8	2452,3	2605,2	2770,2	5,0%
Dépenses secteur agricole (internes)	4,6	4,1	8,4	5,5	5,1	9,2	29,7%
Dépenses secteur agricole (externes)	24,4	41,4	56,0	43,6	26,8	74,6	33,1%
Dépenses non-agricole	134,4	148,2	132,4	190,5	231,8	327,7	21,9%
Dépenses totales	163,4	193,7	196,8	239,5	263,7	411,5	20,4%
<i>En pourcentage (%)</i>							
Dépenses Ag /Dépenses totales	17,7%	23,5%	32,7%	20,5%	12,1%	20,4%	

Dépenses Ag/PIB Ag	5,9%	8,3%	8,8%	6,1%	3,6%	9,1%
Dépenses totales/PIB	12,1%	12,3%	9,6%	9,8%	10,1%	14,9%

Les taux de croissance des dépenses agricoles exigées pour financer la réduction de la pauvreté de 46,4 à 30 pourcent en 2015 (SDR), et la réalisation d'une croissance agricole moyenne de 6 pourcent (l'ECOWAP/PDDAA) peuvent paraître quelque peu élevés, en particulier celui exigé pour atteindre l'OMD1 en 2015. Cela dit, la période couverte par les projections est relativement courte. En outre, les taux projetés paraissent plus raisonnables si on considère l'augmentation des dépenses globales qu'ils impliquent. En effet, si on suppose que le ratio de dépenses non-agricoles par rapport au PIB non-agricole reste invariable, le taux de croissance des dépenses totales est projeté à 5,4, 5,5, 6,2 et 5,5 pourcent, respectivement, pour les scénarios SDR, ECOWAP/PDDAA, OMD1 en 2015 et OMD1 en 2020.

Les dépenses agricoles requises pour réduire la pauvreté de 46,4 à 30 pourcent en 2015 représentent en moyenne 21,1 pourcent des dépenses publiques. Pour atteindre l'objectif de 6 pourcent de croissance agricole (ECOWAP/PDDAA), les dépenses agricoles représenteront 20,1 pourcent des dépenses totales. La réduction de la pauvreté de moitié va s'accompagner d'une modeste augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales passant de 21,1 à 23,6 pourcent à l'horizon 2015 et à 23,5 pourcent à l'horizon 2020.

Tableau 2 Allocation projetée de ressources au secteur agricole

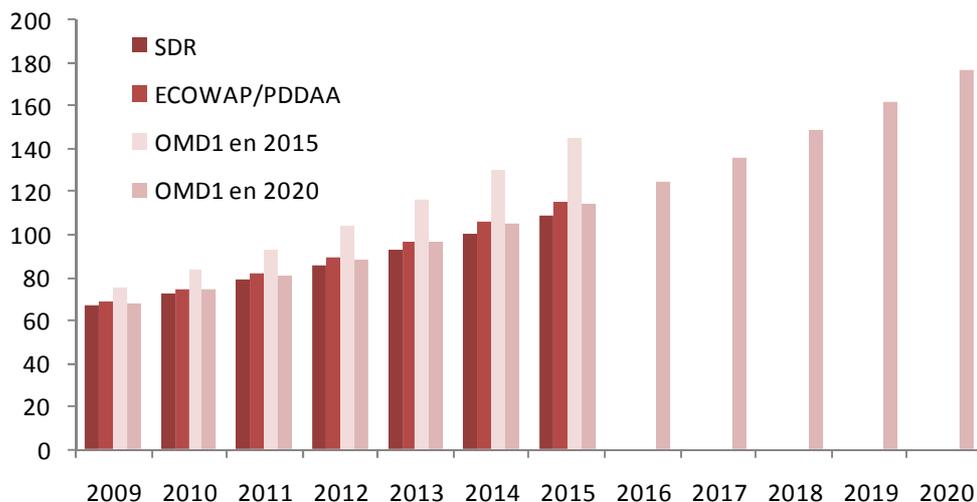
	SDR	ECOWAP/PDDAA	OMD1 en 2015	OMD1 en 2020
Taux de croissance (%)				
PIB Ag	6,3	6,0	7,1	5,9
PIB NonAg	4,7	4,6	4,9	4,6
PIB	5,0	5,0	5,5	5,0
Dépenses Ag	8,4	9,1	11,6	9,0
Dépenses totales	5,4	5,5	6,2	5,5
Dépenses Ag/Dépenses totales (%)				
2015	19,1%	20,1%	23,6%	20,0%
2020				23,5%
Dépenses Ag/PIB Ag (%)				
2015	6,8%	7,4%	8,5%	7,9%
2020				8,6%
Dépenses totales/PIB (%)				
2015	13,2%	13,0%	13,6%	13,4%
2020				13,7%

MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIVES DE LA SDR, L'ECOWAP/PDDAA ET L'OMD1

Les projections et tendances actuelles montrent que la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales est bien au-delà des 10 pourcent préconisé par l'engagement de Maputo en ce qui concerne l'allocation budgétaire au secteur agricole. Toutefois, il sied de souligner que ces dépenses incluent aussi l'assistance extérieure comme indiqué dans le Tableau 1. Le Graphique 1 montre le montant des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015. Les barres les plus sombres représentent les dépenses annuelles requises pour ramener la pauvreté au niveau

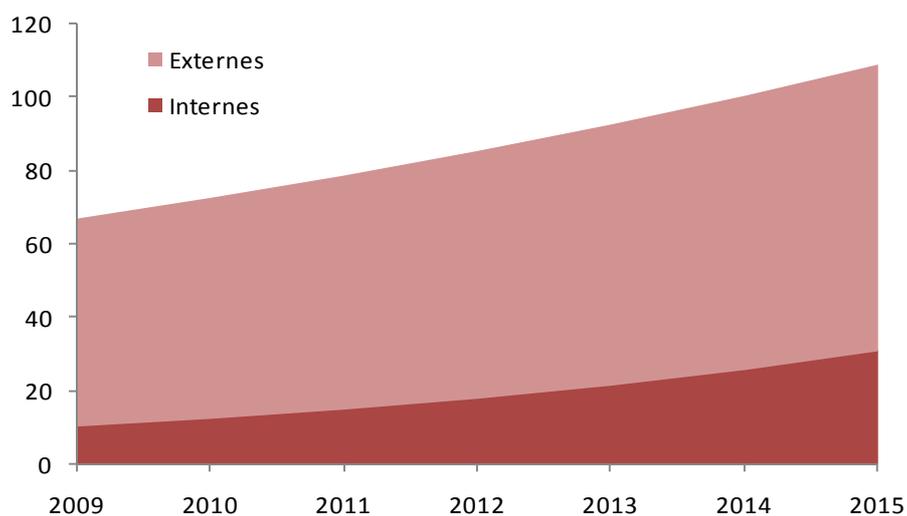
national de 46,4 à 30 pourcent. Les barres un peu moins sombres se rapportent aux niveaux des dépenses annuelles requises pour que le Burkina Faso réalise une croissance agricole de 6 pourcent. Les barres les plus clairs représentent les dépenses exigées pour atteindre l'objectif de l'OMD1 en 2015 alors que les barres qui continuent jusqu'à 2020 représentent les dépenses exigées pour atteindre le même objectif en 2020. Pour atteindre l'objectif de la SDR, les dépenses annuelles du secteur agricole atteindront le niveau de 108,9 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif du PDDAA, le niveau de dépenses exigées est de 115,5 en 2015. D'un autre côté, réaliser l'OMD1 nécessitera un niveau des dépenses annuelles qui atteindra 144,8 en 2015 et 176,5 milliards de FCFA en 2020.

Graphique 1 Financement requis sous les objectifs de la SDR, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMD 1 (milliards de FCFA)

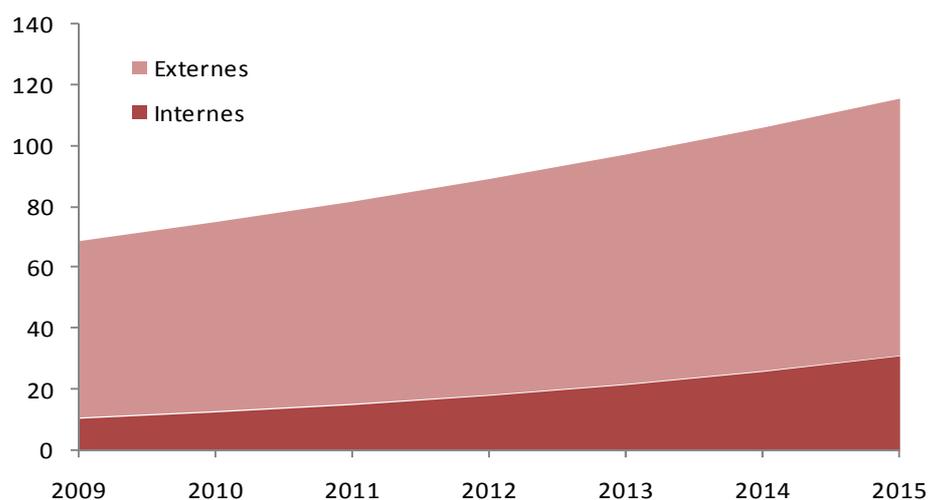


La décomposition du financement requis entre sources budgétaire internes et externes pour couvrir les niveaux de dépenses repris ci-dessus est présentée aux Graphiques 2, 3, 4 et 5 pour les différents scénarios. Ces projections supposent une croissance modeste du budget de l'Etat de 3 pourcent partant du niveau de 230,2 milliards FCFA.

Graphique 2 Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de la SDR (milliards FCFA)

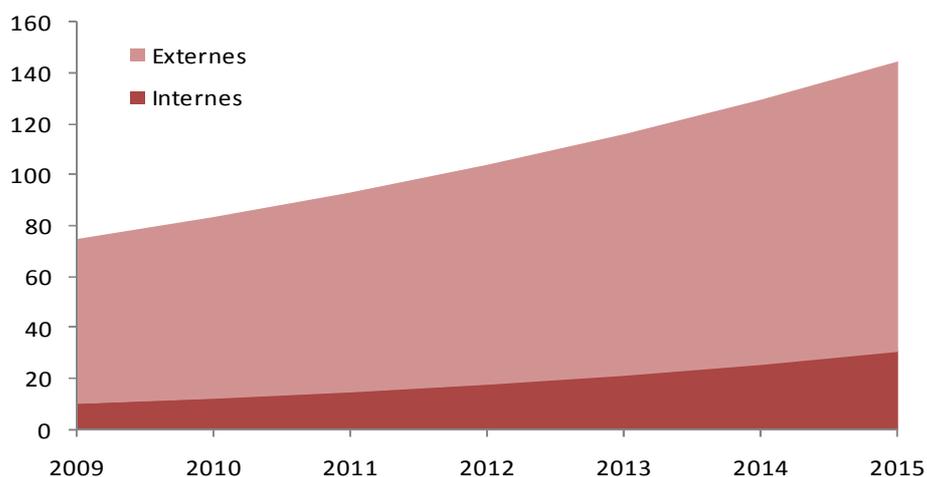


Graphique 3 Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards FCFA)

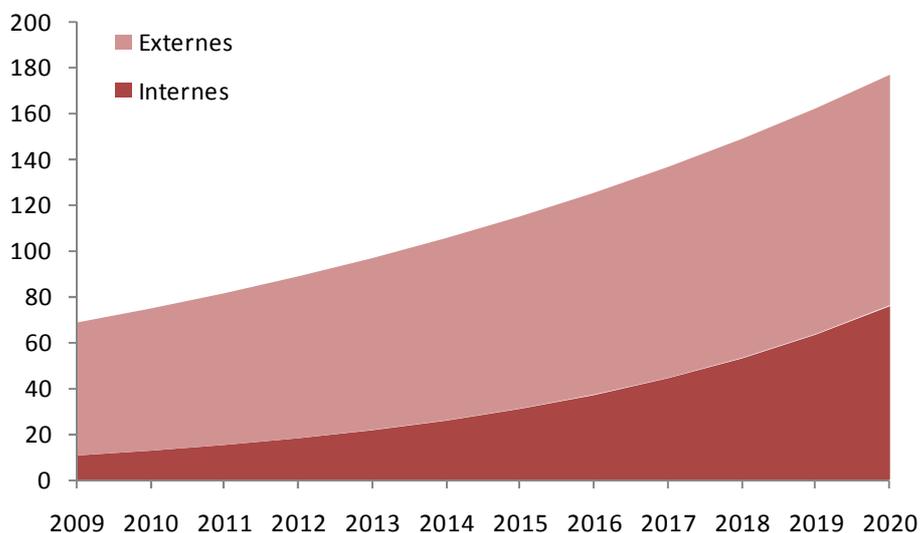


Comme indique plus haut, le montant annuel des ressources internes ou budgétaires pour financer l'agenda de la SDR (tous scénarios confondus, à l'exception de l'OMD1 en 2020) passera de 10,5 en 2009 à 30,5 milliards de FCFA en 2015. Pour réduire la pauvreté de 46,4 à 30 pourcent en 2015 tel que prévu par la SDR, le besoin en ressources externes ou hors-budget passera de 56,6 à 84,5 milliards de FCFA en 2015. Pour réaliser le 6 pourcent de croissance de l'ECOWAP/PDDAA, les ressources externes connaîtront une tendance similaire : de 58,0 à 84,5 milliards de FCFA en 2015. Les ressources externes pour atteindre l'OMD1 vont atteindre jusqu'à 113,9 milliards de FCFA en 2015 et 100,4 milliards de FCFA en 2020.

Graphique 4 Projections de financement requis a long-terme et sources de financement sous l'OMD 1 à 2015 (milliards FCFA)



Graphique 5 Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'OMD 1 à 2020 (milliards FCFA)



Même si une mise en œuvre réussie de l'agenda de la SDR pourra diminuer le taux de pauvreté du Burkina Faso de 43 pourcent en 2015, comme exposé dans la Brochure 2, cela ne sera pas suffisant pour atteindre l'OMD1. Pareillement, l'implémentation de l'agenda du PDDAA diminuera le taux de pauvreté de 40 pourcent, mais n'atteindra pas l'OMD1. Comme indiqué ci-dessus, pour atteindre l'OMD1 aussi bien à l'horizon 2015 qu'à l'horizon 2020, le Burkina Faso a besoin d'une forte croissance des dépenses aussi bien internes qu'externes.

Tableau 3 : projection des dépenses d'investissement par sources

Programme National d'investissements Agricoles (PNIA)

Scenarios		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
SDR	Budget	10.5	12.6	15.1	18.0	21.6	25.8	30.9	134.5
	Hors-budget	56.5	60.0	63.7	67.4	71.0	74.6	78.0	471.2
	Total SDR	67.0	72.6	78.8	85.4	92.6	100.4	108.9	605.7
PDDAA	Budget	10.5	12.6	15.1	18.0	21.6	25.8	30.9	134.5
	Hors-budget	58.0	62.2	66.5	70.9	75.5	80.0	84.5	497.8
	Total PDDAA	68.5	74.8	81.6	89.0	97.1	105.9	115.5	632.3
OMD-2015	Budget	10.5	12.6	15.1	18.0	21.6	25.8	30.9	134.5
	Hors-budget	64.5	71.2	78.4	86.2	94.7	103.9	113.9	612.8
	Total OMD-2015	75.0	83.7	93.4	104.2	116.3	129.8	144.8	747.3

La décomposition des dépenses d'investissement dans le tableau 3 tient compte du fait que la part du budget national dans les dépenses d'investissement publiques atteint 20%. Pour cela, les dépenses d'investissement interne devraient croître en moyenne de 20% par an contre une hausse des dépenses externes de 5,5%. Comme indiqué plus haut, les dépenses d'investissement globales vont croître de 8,4% sous la SDR, de 9,1% sous SDR-PDDAA, de 11,6% sous SDR-OMD1-2015.

Les résultats du tableau 3 montrent que malgré les efforts d'investissement accomplis qui sont estimés à 947,5 milliards de francs CFA correspondant au montant des programmes et projets en cours, ils ne sont pas encore suffisants. Si le Burkina espère seulement réaliser l'objectif de 6 pourcent de croissance du secteur agricole de l'ECOWAP/PDDAA, il faudrait un effort supplémentaire d'investissement de 632,3 milliards de francs CFA. Si l'ambition du pays est de réaliser en même temps l'OMD1 en 2015, l'effort d'investissement serait encore plus élevé et est estimé à 747,3 milliards.

Annexe 5 : SYSTEME NATIONAL D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (SAKSS) POUR INFORMER ET GUIDER LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIA/PDDAA

1 CONTEXTE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du mécanisme de revue par les Pairs Africains (MRPA). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

Le Programme détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'états et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement N° 1 qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité partagée et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient (a) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets (b) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays; et (c) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux:

- **La revue mutuelle au niveau continental:** Il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales communautés économiques régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

- **La revue par les pairs au niveau régional:** Les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
- **La revue des progrès au niveau national:** La mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler des données et des informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité, qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils, et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois au niveau régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

2 SAKSS RÉGIONAL (RESAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), en tant que nœuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest) par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des nœuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des états membres à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le nœud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA en tandem avec ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres nœuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants: i)-l'analyse stratégique, ii)-la gestion des connaissances et la communication iii)- le renforcement des capacités. .

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les états dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10 pourcents du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6 pourcents de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques; intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse, et la connaissance; tout en facilitant un accès adéquat à la connaissance par les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de fonder les décisions de plus en plus sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites Internet, etc., qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

3 SAKSS NATIONAL

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue politique.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits. Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités, etc., avec un coordonnateur à sa tête et ;
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (Directeur de cabinet ou Directeur National) qui rassemble toutes les

parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le nœud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, la collecte de données, l'analyse et la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine, comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc., pourrait être coordonné par le service responsable de la statistique, de la planification et/ou de la coordination des politiques et programmes au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Cette orientation d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

4 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES AGRICOLES AU BURKINA FASO

Le schéma institutionnel proposé pour la coordination de la mise en œuvre de même que le suivi évaluation du PNIA est le même que celui mis en place pour la coordination des politiques sectorielles agricoles à savoir : le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (C/CPSA) et ses différents organes mis en place au Burkina Faso par le Décret n°2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 Août 2001. Selon les dispositions de l'article 4 dudit Décret, le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles a pour missions :

- l'harmonisation et la mise en cohérence des politiques sectorielles agricoles ;
- l'appréciation de l'impact de la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles ;
- la contribution au renforcement de la responsabilité de la société civile, du secteur privé et des organisations professionnelles agricoles (OPA) dans la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles, en rapport avec le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes d'orientation, de réglementation et de contrôle, de suivi-évaluation et d'appui-conseil ;
- l'adoption des orientations sur les politiques sectorielles nationales et sous- régionales ;
- l'adoption de recommandations et de propositions aux Ministres en charge des secteurs agricoles en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques respectives ;
- la recherche de toutes solutions appropriées à la mise en œuvre efficiente des politiques des secteurs de l'Agriculture ;
- l'examen et l'adoption des programmes et rapports d'activités du Secrétariat Permanent.

Le Comité de coordination est animé par un secrétariat technique appelé Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP-CPSA). Les missions du SP/CPSA, ont été définies à l'article 8 du décret ci-dessus cité.

Le comité de CPSA est composé comme suit :

- 26 membres représentant l'Etat : 13 Ministres et 13 Gouverneurs de Régions ;
- 18 membres représentant les organisations de la société civile (ONG, autorités coutumières et religieuses, syndicats des travailleurs des secteurs agricoles, organisations paysannes faitières) ;
- 8 membres représentant le secteur privé,
- 15 membres représentant les organisations professionnelles agricoles des différentes filières de production (productions végétales et halieutiques, élevage, forêts et faune) ;
- 3 observateurs représentant les partenaires au développement (institutions de coopération multilatérales et bilatérales).

Le CC/PSA est présidé par le Ministre en charge de l'Agriculture, assisté de deux vice-présidents (ministre chargé des Ressources Animales et celui en charge de l'Environnement et le Cadre de Vie).

Il est créé dans chaque région, un Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA) présidé par le Gouverneur.

5 LE CADRE DE CONCERTATION DES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT RURAL (CCPDR)

En vue de créer les conditions de l'appropriation et du leadership du Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration participative des politiques et des stratégies de développement et celles de l'alignement et de l'harmonisation des interventions des partenaires sur les politiques, stratégies, programmes et procédures nationales un cadre de concertation a été mis en place. Il est composé comme suit :

Président : Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture
Co-Président : Un représentant des partenaires techniques et financiers
1er vice Président : Le Secrétaire Général du Ministère en charge des Ressources Animales
2ème vice Président : Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Environnement et du Cadre de vie.

Rapporteurs : Le Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
Adjoints : Les Directeurs des Études et de la Planification des Ministères MAHRH, MRA, MECV

Membres
Administrations: 10 représentants
PTF: 25 représentants
Organisations professionnelles agricoles: 3 représentants
Opérateurs privés: 4 représentants
ONG: 1 représentant

Ce cadre de dialogue et de proposition a pour fonctions de :

- Alimenter la réflexion sur les questions de politiques et de stratégies de développement rural;
- Faciliter le processus de l’alignement et de l’harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers;
- Faciliter la coordination des programmes et projets de développement rural;
- Créer les conditions favorisant le rapprochement et l’harmonisation des procédures et modalités d’intervention dans le secteur du développement rural ;
- Œuvrer à la mise en œuvre de l’approche programme dans le secteur agricole;
- Contribuer à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d’un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) du développement rural;
- Promouvoir des activités et des missions conjointes de suivi sur le terrain;
- Formuler toute recommandation pertinente en vue d’améliorer l’efficacité des interventions dans le secteur du développement rural.

6 LE DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES SECTORIELLES AGRICOLES

Le diagnostic des systèmes de suivi-évaluation existants, réalisé dans le cadre de la mise en place d’un dispositif de suivi évaluation de Stratégies de Développement Rural (SDR) , a permis de passer en revue et d’identifier les principales caractéristiques des systèmes de suivi-évaluation, en termes de forces et de faiblesses des dispositifs existants au niveau des trois ministères techniques en charge du développement rural (agriculture, élevage, environnement) et celui du Ministère de l’Économie et du Développement.

On retiendra de ce diagnostic les caractéristiques suivantes :

5.1. Forces et opportunités des dispositifs existants

- ✓ Il existe dans chaque ministère un dispositif de collecte de traitement et de diffusion des données ;
- ✓ La plupart des Directions générales participent à la collecte, au traitement et à la production des données qui sont transmises à leur DEP pour consolidation au niveau national ;
- ✓ Les dispositifs de collecte de données des trois ministères, sur le terrain ont une même structuration : niveau région, niveau province et niveau département ;
- ✓ Le PNGIM actuellement financé sur ressources nationales après l’arrêt du financement de la Banque Mondiale offre des possibilités de production d’information individualisées sur les questions environnementales aux utilisateurs à partir d’une base de données alimentées par plus d’une quarantaine d’acteurs fonctionnant en réseau. L’examen des indicateurs montre que certains sont déjà renseignés au niveau des départements sectoriels à travers les dispositifs existants ;

- ✓ Il existe au sein du ministère en charge de l'agriculture et plus précisément, à la DGPER et à la DEP, des dispositifs de collecte, de traitement et de production des données pertinentes :
 - des bilans alimentaires provisoires et définitifs ;
 - de la situation de la production agricoles et des producteurs ;
 - des activités des projets et programmes ;
 - du CSLP en son volet agricole.

- ✓ Le fait que les trois ministères soient auteurs de la SDR, constitue une opportunité pour l'élaboration du système de suivi évaluation ;

- ✓ L'existence du SE du CSLP avec une commission consacrée au développement rural regroupant les trois ministères agriculture, élevage et environnement va faciliter l'échange des données relatives au suivi de la SDR et du CSLP.

- ✓ La tendance à l'aide budgétaire renforce le besoin de disposer d'un système de SE capable de renseigner les partenaires financiers et l'Etat sur les résultats atteints par rapport aux objectifs convenus lors des accords de partenariat.

- ✓ L'installation des gouverneurs de région facilitera le travail de coordination des différents acteurs institutionnels, au niveau local, impliqués dans le développement rural.

5.2. Faiblesses et contraintes

Pour ce qui concerne les faiblesses des dispositifs de SE existants, le diagnostic établi fait ressortir les éléments suivants :

- ⇒ L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières permettant aux responsables de SE de conduire dans de bonnes conditions leurs activités ;

- ⇒ Le manque de communication de données et/ou d'instances formelles de concertation entre les responsables de SE des trois ministères en charges du développement pour une appréciation de leurs actions dans une vision développement rural ;

- ⇒ La valorisation insuffisante de la fonction de suivi évaluation dans les ministères techniques ainsi que l'utilisation insuffisante des données du SE dans les prises de décisions des autorités du ministère ;

- ⇒ La difficulté des responsables de SE aux différents niveaux (locaux et central) à vérifier la fiabilité des informations qu'ils reçoivent par voie de rapportage de leurs structures déconcentrées ;

- ⇒ La pluralité des dispositifs de SE au niveau des projets et programmes, pas toujours harmonisés entre eux (en terme de nature d'indicateurs à produire, de méthode de calcul) et dans lesquels le rôle et l'action des structures pérennes sont relégués aux second plans ;

- ⇒ L'archivage et la capitalisation des données font souvent défaut (perte de la base de données, données disséminées dans les structures différentes n'ayant pas de liens d'échanges de données avec les unités de gestion des projets, etc.).

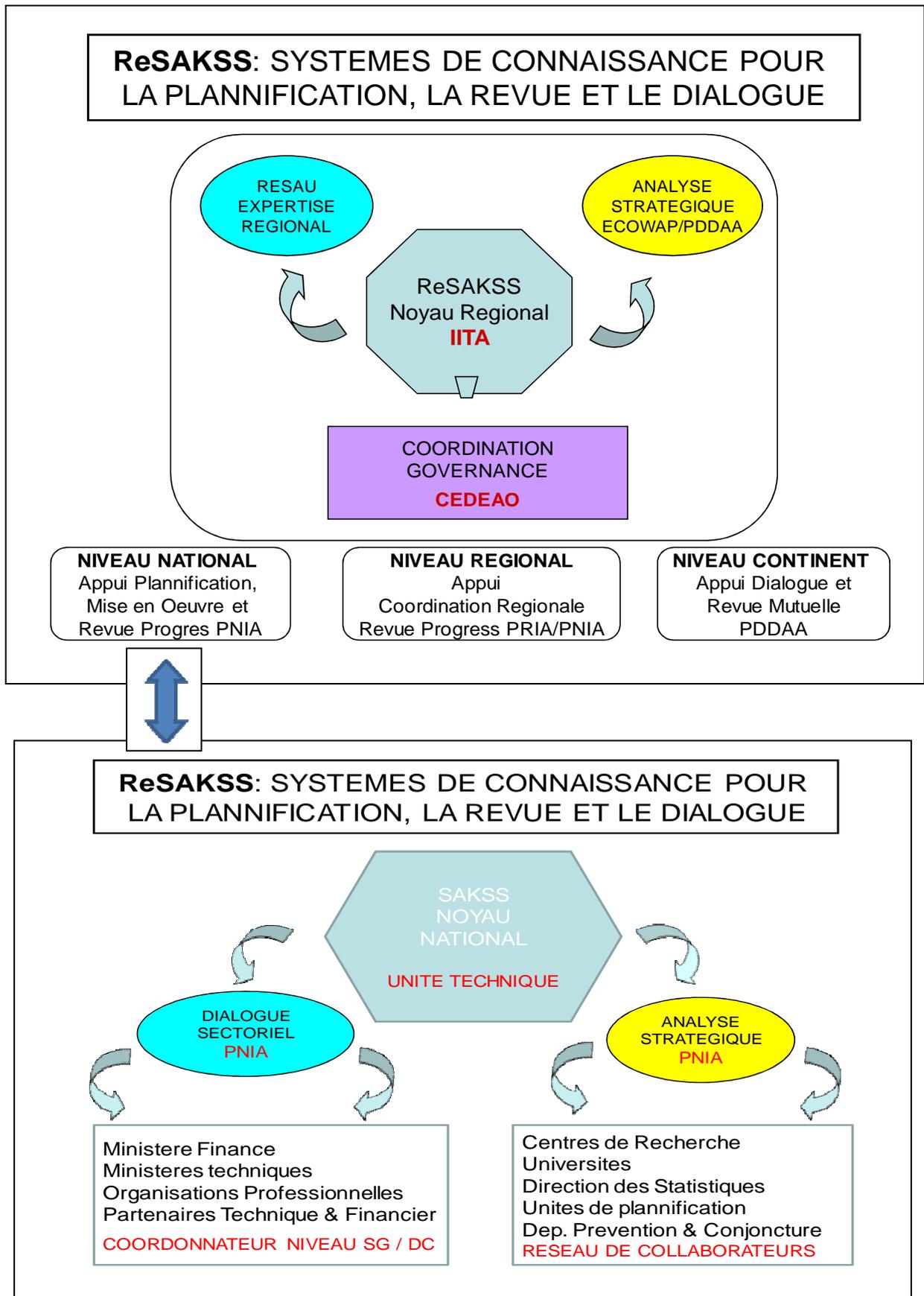
- ⇒ Les indicateurs de synthèse traduisant les impacts des politiques de développement sont rares dans la batterie des indicateurs le plus souvent suivis par les services techniques. Lorsqu'ils existent ils sont produits par les structures projets et programmes et ne sont pas toujours capitalisés par les structures pérennes ;
- ⇒ Les indicateurs d'impact sont peu régionalisés

S'appuyant sur ce diagnostic, des systèmes de SE existants, il est proposé d'utiliser un dispositif unique pour le suivi-évaluation de la SDR et du PNIA/PDDAA qui sera fondé sur un dispositif de collecte, de traitement et d'analyse de données, basé :

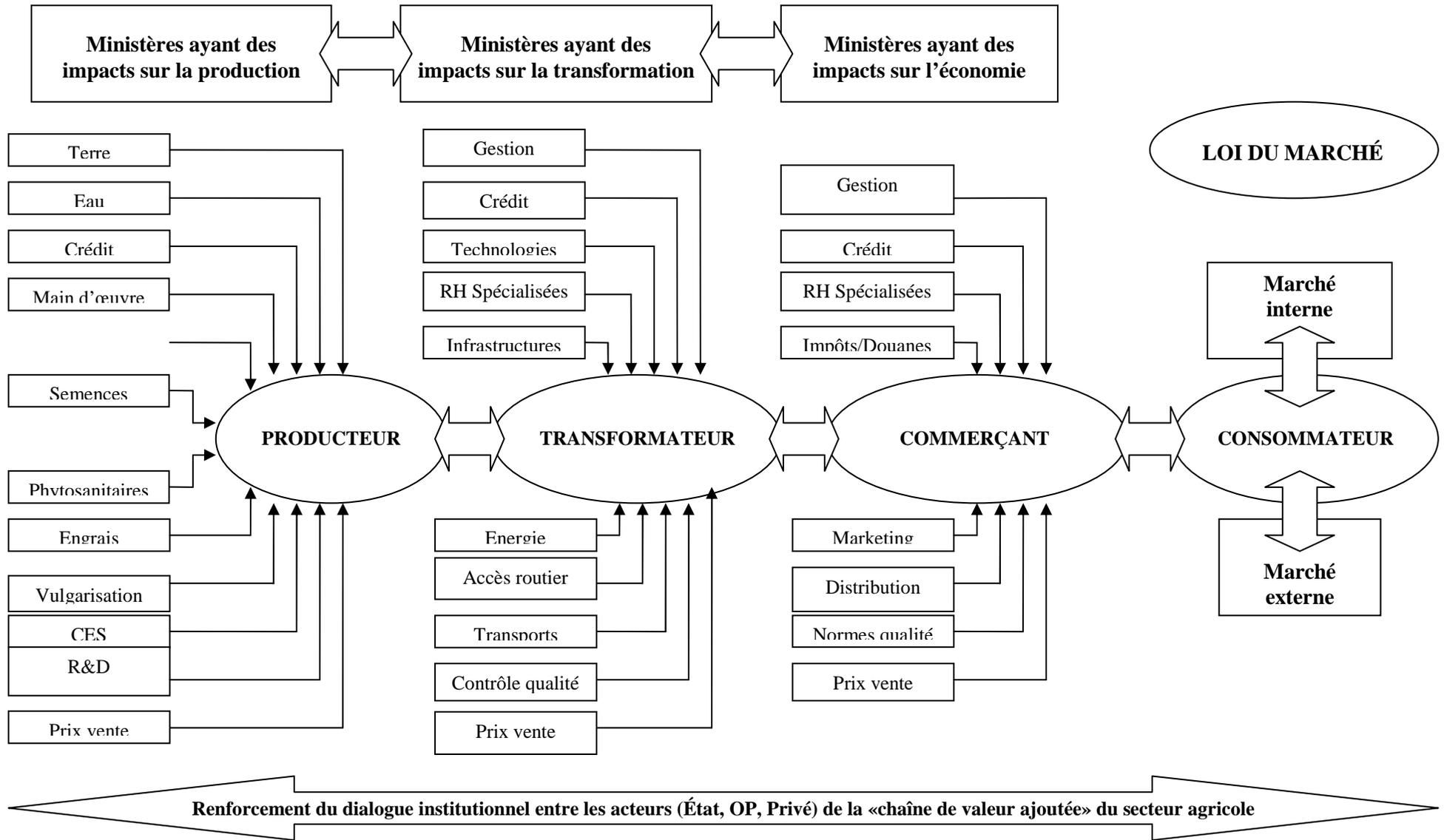
- ⇒ au niveau local, sur les comités provinciaux et régionaux de SE de la SDR;
- ⇒ au niveau ministère, sur les commissions ministérielles de SE de la SDR ;
- ⇒ et au niveau du SP/CPSA, sur le comité interministériel de SE de la SDR animé par la cellule de Suivi Evaluation.

Les modalités de prises en charge de tout le dispositif ci-dessus décrit sont envisagées dans le sous programme du PNIA consacré au renforcement institutionnel. Les acteurs concernés sont représentés dans le schéma du dialogue ci-joint.

Schéma simplifié du dispositif S&E



DIALOGUE INSTITUTIONNEL



Annexe 6 : Situation des projets et programmes en cours

Project/programmes	Dates		Montants financements	Zones d'intervention	Sources de financement	montant mobilisé	cumul dépenses 31 décembre 2008
	Début	Fin					
Axe 1. Accroissement des productions							
1. Dév Irrigation	01/01/2008	31/12/2015	341 051	Tout le pays	Etat, à rechercher		
2. PNGT2	2008	2012	45 582	Tout le pays	IDA, FIDA Danemark Pays-Bas, Gouvernement	44 019	7 183
3. PDHA SOUM :	01-janv-04	31-déc-09	10 647	CO, NORD	BID	10 647	6 729
4. PICOFA :	2006	2012	15 222	Est	BAD/ BOAD/ FIDA	15 222	5 626
5. PSA/RTD	01-janv-04	31-déc-09	2 886	CN, NORD, SAHEL	BOAD	2 886	1 500
6. PBB/BAD	01-oct-04	01-oct-09	10 246	CTRE, CE, CN, CE, CS, N, PC	BAD	9 356	1 996
7. PDLO	01/01/2004	30/06/2009	7 515	HB, MOUHOUN	AFD / FF	6 603	6 279
8. PDA	01/06/2004	31/05/2016	19 880	CE, SO, EST	GTZ/DED	3 644	1 711
9. PPB/EST	2008	2012	7 055	EST, CE	BID, BADEA, ETAT	7 055	1 841
10. PADL/CLK	01-janv-04	31-déc-09	14 956	CASCADES, HB	FAD	14 956	8 875
11. PDI/Samandéni	01-janv-08	31-déc-15	187 708	Hauts Bassins	BID/FSD/FK/FAD/BOAD/OPEP/BADEA	83 953	2 864
12. PAM/BKF 6131	2004	2010	888	CN, CS, CO, CE, NORD, SAHEL	PAM / ETAT	888	505
13. PAM/BKF 10399	01-janv-06	31-déc-10	3 903	CN, CS, CO, CE, NORD, SAHEL	PAM / ETAT	3 903	2 419
14. FEER II	01/03/2006	31/12/2010	12 665	CTRE, CS, EST, CN, CASCADES	à rechercher	670	
15. PVEN	01-janv-06	01-déc-12	11 770	EST, CN, NORD	BID	10 329	3 568
16. PVREO	11-avr-03	31-mai-11	7 590	HB, SO, CSCDES, NRD, MHN	FED	7 590	4 635
17. AHB	01-janv-07	31-déc-15	650		BOAD	650	
18. Projet Intens. Agri	01-janv-07	31-déc-09	1 305	NRD, CS, CO, SAHEL, PC	Espagne, Vénézuéla	1 305	542
19. TEAM 9	01-janv-08	31-déc-15	17 000	Tout le pays	Inde	17 000	-
20. PABSO	01-janv-07	31-déc-13	6 400	SUD OUEST	KFW	2 489	1 410
21. PDRSO	01-janv-08	31-déc-14	9 121	SO, CO, CS	FIDA	8 013	-

Programme National d'investissements Agricoles (PNIA)

Project/programmes	Dates		Montants financements	Zones d'intervention	Sources de financement	montant mobilisé	cumul dépenses 31 décembre 2008
	Début	Fin					
22. PADER/ G-K	01-janv-07	31-déc-12	9 780	EST, CE	BAD	9 780	
23. ARSA/PFNL	2007	2010	405			405	130
24. Rélançe filière blé	2005	2012	8 000	Boucle du mouhoun		8 000	2 890
25. réalisation ouvrages et infrastructures hydraulique			2 762			2 762	-
26. Hydraulique villageoise est	2006	2009	3 586	est	KFW	3 586	1 063
27. PADRD	2008	2011	11 951			11 951	425
28. Programme production semences pomme de terre et oignon Yakouta	2008	2010	600	sahel	Etat	600	-
29. Projet inversion tendances dégradation des terres et eaux bassin Niger	2005	2010	650	HB, sahel, CN, est	Etat	650	131
30. Promotion aquaculture	2004	2014	1 498	Tout le pays	Etat	1 498	-
31. DYFAB	2007	2011	4 059	Tout le pays	ACDI	3 953	48
32. PIAME	2007	2009	1 558	pC, nord, sahel	Vénézuéla	1 422	553
33. PADI	2008	2010	585	Tout le pays	APEFE, WBI	585	96
34. GIPD/CEP	2006	2010	1 284	Tout le pays	Pays-Bas	1 284	750
35. PFDL/BH	2008	2010	1 118	HB, MOUHOUN	Autriche	1 118	318
36. projet riz pluvial II	2009	2013	11 551	Tout le pays	Chine	11 551	-
37. PAFICOT	2007	2011	8 610	zones cotonnières	FAD	8 610	145
38. Mise à niveau des chaînes de valeur agro alimentaires et ouverture de débouchés de marché pour les communautés de l'Afrique de l'Ouest. Phase I	2008	2011	1 663	CN, Mouhoun	ONUDI, Toscane, Italie	1 663	362
39. FLCD-RPS	2004	2010	2 621	PC, CE, Nord	Italie	2 621	1 832
40. PDSA	2008	2011	1 584	HB, cascades, sahel, CE, nord, est		1 584	276
41. PAEOB	2005	2009	2 190	HB, MOUHOUN	AFD	1 968	961
42. PDEL-LG	2005	2010	7 899	sahel	BID, BIDC	7 899	1 275
43. Projet de développement de l'élevage dans la province du Soum phase II	2001	2009	11 460	sahel	FAD, BIDC	11 460	6 734
44. PAAGDPE-B/N	2009	2011	287	HB, MOUHOUN	Italie	287	-
			829 741			346 414	75 673

Project/programmes	Dates		Montants financements	Zones d'intervention	Sources de financement	montant mobilisé	cumul dépenses 31 décembre 2008
	Début	Fin					
Axe 2. Diversification des sources de revenu							
1. PDRD	01-janv-05	31-déc-13	21851,5	N, CN	FIDA / FEM / OPEP / BOAD / ETAT	21 852	7 053
2. PDRDP/BK	2002	2009	19 599		FAD	16 658	12 025
3. PROFIL	01-janv-08	31-déc-13	8 715	Nord, sahel, CN, Mouhoun	FIDA	8 715	110
4. PAFASP	01-janv-07	01-août-12	46 770	Tout le pays	IDA / ETAT	44 457	5 101
5. Projet transformation sorgho rouge en alcool	2006	2009	2722,9	Tout le pays	Taiwan	2 723	2 298
			99 659			94 404	26 587
Axe 3. Approvisionnement en eau potable et assainissement							
1. P.A.R./SGIH			3 800	CO, CN, NORD, SAHEL, EST	AFD	3 800	
2. PAEPA OUAGABOBO	01-janv-05	31-déc-10	21025	CTRE, HB	FAD / ETAT	21 025	9390
3. PRS II	01/06/2001	30/09/2009	9 334	CO, HB, NRD, MHN	FED	9 306	8 823
4. PADSEA II /AI	01-janv-05	31-déc-09	5 213	Tout le pays	DANIDA	5 213	
5. PADSEA II /MR	01-janv-05	31-déc-09	13 971	MHN, CE, NRD	DANIDA, ASDI, ETAT	13 971	
6. PADSEA II / EHAU	01-janv-07	31-déc-09	5 003	NORD, MHN, CE, CN	DANIDA	5 003	
8. Am. Lac Bam	01-janv-07	31-déc-15	200	CN	IFR/ARR	200	
10. eau potable assainissement en milieu rural	2008	2011	33358,8	cascades, CO, CS, sahel	FAD, RWSSI	33 359	93
11. AEP centre semi-urbain	2003	2009	5458,37	CO, CN, Est, Nord, Sahel	Etat	5 458	
12. Réalisation d'ouvrages d'assainissement	2008	2014	3923,7	communes rurales	Etat	3 924	50
13. prgramme eau pour ville africaine II	2007	2009	560,9	centre	UN HABITAT	561	301
14. PADSEA EHA-MR	2005	2009	5873,1	Mouhoun	DANIDA	5 873	4 148
			107 721			107 693	22 806
Axe 4. Gestion des ressources naturelles							
1. PAGIRE	01-janv-04	31-déc-15	8 423	Tout le pays	DANIDA, ASDI, UE, BAD, FFEM, FR,etc	8 423	
2. OPERAT.SAAGA	01-janv-99	31-déc-15	14 060	Tout le pays	Etat	14 060	8 178
3. Appui à la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau/ phase II		2009	3519	Tout le pays	DANIDA, ASDI	3 519	2 314

Project/programmes	Dates		Montants financements	Zones d'intervention	Sources de financement	montant mobilisé	cumul dépenses 31 décembre 2008
	Début	Fin					
4. PLCE/BN	2005	2010	4135	sahel	FAD	4 135	1 951
5. PAGREN		2011	4276,7	HB	Luxembourg, Etat	4 277	1 395
6. Projet de gestion des forêts classées dans la Comoé	2007	2012	1770	Cascades	Japon, Etat	1 770	598
			36 184			36 184	14 435
Axe 5. Renforcement des capacités							
1. PADAB II appui institutionnel	01-janv-06	31-déc-11	5094,6	Tout le pays	Danemark	5 095	1 592
2. PADAB II développement rural décentralisé	01-janv-06	01-déc-11	12201,7	CE, E, Sahel	Danemark	12 202	914
3. PFDL/CE	01-janv-06	31-déc-09	1311,914	CE	Autriche	1 311	1 071
4. PRGA	01-juil-06	31-déc-12	3 859	Tout le pays	DANIDA, BM, ETAT	3 859	
5. RGA	2006	2010	3720,359	Tout le pays	Etat	3 720	3 095
6. SAP	2006	2010	4 000	Tout le pays	Etat	4 000	
8. PRFCB	2007	2011	15421,2	zones cotonnières	AFD/BM	15 421	2 886
7. Projet de création de zones libérées durablement de la mouche Tsé-tsé et de la trypanosomiase	2006	2011	8382,544	HB, Mouhoun, SD	FAD	8 383	910
8. Projet d'appui à la DEP du MECV pour la constitution et la gestion d'une base de données environnementale	2007	2010	194,4	Tout le pays	APEFE	194	124
			54 186			54 185	10 593
gestion des crises et calamités, sécurité alimentaire							
1. Projet d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin	2005	2010	5175	SAHEL, EST, CN	IDA, Etat	4 588	2 869
2. renforcement des moyens de protection des végétaux et denrées stockées	2008	2011	1311	Plat.Central, Est	BADEA	1 311	21
3. SE/CNSA-PA			978,3	tout le pays	FED, Etat	978	217
4. Programmes de sécurité alimentaire			4475	tout le pays	Etat	4 475	
			11 939			11 352	3 107
Total général			1 139 429			650 232	153 200